

# LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE EN 2008

Étude interrégionale :  
Lorraine, Poitou-Charentes,  
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

AVIGNON, JUILLET 2012



ARCADE



**A** l'initiative de la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication (DGCA), 5 agences régionales ont entrepris conjointement et sur leur territoire respectif une enquête sur les financements publics de la culture de l'année 2008.

Ceci, dans la dynamique du groupe de travail Observation des Entretiens de Valois pour répondre à une double exigence, celle d'actualiser des données nationales pour le spectacle vivant datant de 1996, et celle de disposer d'une connaissance régionale affinée dans le prolongement des statistiques nationales ou européennes.

Aussi cette étude apporte-t-elle un niveau de précision important sur l'ensemble des financements engagés par les différentes collectivités publiques sur ces territoires et une indexation de chaque dépense offrant des possibilités de traitement et de lecture extrêmement détaillés et totalement inédits à ce jour dans ce type d'enquête.

Coordonnée sur le plan méthodologique dans nos cinq territoires régionaux, cette coopération interrégionale aura ainsi permis de définir un socle commun de données permettant à la fois une lecture régionale fine, tout en offrant la perspective d'une observation comparative et réaliste du financement public du secteur culturel à travers cinq territoires différents.

Une des richesses premières de cette démarche réside dans un processus partagé et débattu tout au long de sa production-même, les équipes n'ayant cessé d'établir des dialogues avec les collectivités sur leurs territoires respectifs, techniciens et élus, mais aussi avec les professionnels des différents secteurs concernés. Sur certains territoires comme les Intercommunalités, ou avec certaines organisations professionnelles, les débats ont été plus poussés, entraînant la réflexion vers les enjeux actuels et futurs de la décentralisation et plus précisément sur les évolutions de l'action publique.

L'étude est une réelle opportunité de parler de la culture à travers sa dimension budgétaire et l'incidence en terme de politique culturelle. En ce sens, les données chiffrées et classées ne sauraient faire écran et, au-delà de quelques chiffres clés que chaque groupe d'acteurs, chaque niveau de collectivités peuvent déjà y trouver, c'est bien à un travail en profondeur qu'elle invite.

Toutes les initiatives de présentation publique, ou d'appropriation en groupe de travail menées à ce jour dans nos cinq régions ont convergé en ce sens, et ont engagé soit vers un débat renouvelé entre collectivités, soit vers des compléments de recherche afin de maîtriser mieux encore l'espace commun d'action, en associant les chiffres à des dynamiques de territoire où élus et professionnels peuvent se rapprocher pour réinterroger les politiques culturelles.

Confortée par les instances nationales et territoriales et dès à présent largement exploitée au plan régional, cette démarche d'enquête sur le financement public de la culture offre dorénavant la perspective évolutive d'une extension à d'autres territoires et à de nouveaux exercices financiers, ainsi que d'une prise en compte de ses principaux enseignements dans les futures études.

Le présent document propose :

Une présentation socio-économique de 4 des 5 territoires régionaux concernés ;

Une présentation des financeurs publics enquêtés : ministère de la Culture et de la Communication, Etablissements nationaux (CNC, CNV, CNL...), Conseils régionaux, Conseils généraux, Villes de plus de 10 000 habitants, Intercommunalités et panel de collectivités de moins de 10 000 habitants ;

L'origine et la répartition sectorielle, fonctionnelle et territoriale des dépenses culturelles dans les fonctions budgétaires consacrées à la culture ;

Une méthodologie de consolidation des dépenses culturelles permettant de présenter les financements croisés ;

Les données d'ensemble sur tous les secteurs culturels, avec des possibilités d'étude spécifique sur chacune des filières, notamment le spectacle vivant, les arts visuels, le livre, le cinéma-audiovisuel, les musées et le patrimoine.

*Ce document est une synthèse, comprenant un zoom sur le spectacle vivant. Un rapport complet sera disponible à l'automne 2012, intégrant les données du territoire Languedoc-Roussillon, et téléchargeable sur les sites internet des agences ayant conduit l'étude.*

# Sommaire

<b>01   PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE.....</b>	<b>5</b>
<b>UNE DÉMARCHE INTERRÉGIONALE.....</b>	<b>5</b>
<b>LE CHAMP DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>5</b>
<b>LES SUPPORTS DE L'ENQUÊTE.....</b>	<b>5</b>
<b>UN CLASSEMENT MÉTHODIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>LA PARTICIPATION DES ACTEURS.....</b>	<b>5</b>
<b>02   LES 4 TERRITOIRES.....</b>	<b>6</b>
<b>LORRAINE.....</b>	<b>6</b>
<b>POITOU-CHARENTES.....</b>	<b>6</b>
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR.....</b>	<b>7</b>
<b>RHÔNE-ALPES.....</b>	<b>7</b>
<b>03   LES DÉPENSES CULTURELLES.....</b>	<b>8</b>
<b>LES FINANCEURS PUBLICS ENQUÊTÉS.....</b>	<b>8</b>
<b>QUATRE INDICATEURS DE MESURE.....</b>	<b>9</b>
MESURE DES VOLUMES.....	9
MESURE DE L'EURO PAR HABITANT.....	10
MESURE DE L'EFFORT CULTUREL.....	10
MESURE DE L'ENGAGEMENT CULTUREL.....	11
<b>LES FILIÈRES SOUTENUES.....</b>	<b>12</b>
<b>LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES CULTURELLES.....</b>	<b>12</b>
LES MODES DE GESTION : DIRECTE/DÉLÉGUÉE.....	12
LES TRANSFERTS ENTRE FINANCEURS.....	13
<b>04   LE SPECTACLE VIVANT.....</b>	<b>15</b>
<b>TROIS INDICATEURS DE MESURE.....</b>	<b>15</b>
<b>LES DOMAINES DE LA FILIÈRE.....</b>	<b>15</b>
ZOOM SUR LA MUSIQUE.....	16
<b>LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS DE FINANCEMENT.....</b>	<b>17</b>
APPROCHE TERRITORIALE.....	18
<b>LA NATURE ET L'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS.....</b>	<b>20</b>
<b>LES OPÉRATEURS RECONNUS PAR L'ÉTAT (LABELS, CONVENTIONS, ...)</b>	<b>22</b>
APPROCHE TERRITORIALE.....	24
<b>LES FINANCEMENTS CROISÉS.....</b>	<b>26</b>
<b>05   ALLER PLUS LOIN.....</b>	<b>28</b>
<b>LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS</b>	
<b>NATIONAUX SOUS TUTELLE DE L'ÉTAT.....</b>	<b>28</b>
<b>LES DÉPENSES « HORS FONCTION BUDGÉTAIRE CULTURE ».....</b>	<b>28</b>
<b>UN ÉCHANTILLON DE VILLES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS.....</b>	<b>29</b>
<b>06   LEXIQUE.....</b>	<b>30</b>

# 01 | PRÉSENTATION DU DISPOSITIF D'ENQUÊTE

## METHODOLOGIE

### UNE DÉMARCHE INTERRÉGIONALE

L'édition 2008 trouve son élan dans une dynamique interrégionale autour de la création d'un dispositif d'observation partagé. Une méthodologie commune permet de disposer d'analyses, en garantissant un socle homogène pour des approches comparatives, et pouvant être généralisées à d'autres territoires. Cinq agences régionales ont bénéficié d'un soutien financier spécifique pour cette enquête de la part de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture et de la Communication.

### LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'enquête couvre l'ensemble des dépenses réalisées dans tous les secteurs culturels : spectacle vivant, livre, arts visuels, patrimoine, musée, cinéma, cultures régionales, multimédia, culture scientifique et technique... Les financeurs publics étudiés comprennent l'Etat (Drac, services centraux et un échantillon d'Établissements publics sous tutelle), les Conseils régionaux, les Conseils généraux, les Villes de plus de 10 000 habitants, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants. En Poitou-Charentes, une collecte complémentaire porte sur un échantillon de Villes de moins de 10 000 habitants et de Communautés de communes.

L'objectif est d'identifier, de qualifier, d'analyser et de restituer les dépenses culturelles réalisées par l'ensemble de ces financeurs.

### LES SUPPORTS DE L'ENQUÊTE

La collecte des données s'effectue dans une démarche exhaustive sur la base des comptes administratifs et d'entretiens avec les personnes ressources au sein de différents services (culturel, financier, personnel ou enseignement). Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et, dans une moindre mesure, Rhône-Alpes, ont aussi collecté les dépenses relevant d'autres politiques que celle de la culture, notamment pour les actions culturelles en milieu éducatif (budget éducation), pour le développement culturel territorial (budget aménagement du territoire)... ces dépenses sont présentées en complément dans la section "Aller plus loin" de la présente synthèse.

### UN CLASSEMENT MÉTHODIQUE

Chaque dépense culturelle repérée fait l'objet d'une double codification Opérateur / Action, qui s'appuie sur une nomenclature permettant de caractériser :

- le bénéficiaire : qui est financé ? (une école de musique, une collectivité, un équipement en régie, une personne en nom propre, un centre social...), quel est son domaine artistique (théâtre, musique, danse, livre, musée...)?
- l'action : pour quoi faire ? (une action de production, de conservation, d'éducation artistique en milieu scolaire...), dans quel domaine artistique (musique, cinéma, patrimoine, arts visuels...)?
- la nature économique de la dépense : s'agit-il d'une dépense de fonctionnement ou d'investissement ? Et plus précisément, une subvention à un tiers, des charges de personnel, un transfert entre financeurs ?
- le dispositif : est-ce que la dépense s'inscrit dans un cadre contractuel précis avec l'Etat ? (scènes nationales, compagnies conventionnées...).

### LA PARTICIPATION DES ACTEURS

La constitution dans les territoires régionaux de comités de pilotage ou de suivi, en amont du lancement de l'enquête, composés de représentants des différents financeurs enquêtés et de partenaires professionnels, s'est donnée pour objectif une participation plus active dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête, permettant ainsi d'envisager au mieux les possibilités d'exploitation. Un partenariat a été réalisé, ou est en cours, avec les Agences et Centres Régionaux du Livre et d'autres lieux ressources régionaux sur l'analyse des crédits alloués à leurs secteurs.

UN DISPOSITIF INTERRÉGIONAL  
D'OBSERVATION DES FINANCEMENTS  
PUBLICS MIS EN ŒUVRE DANS LA  
CONTINUITÉ DES ENTRETIENS DE  
VALOIS POUR LE SPECTACLE VIVANT

302 BUDGETS CULTURELS ÉTUDIÉS  
DANS QUATRE TERRITOIRES  
RÉGIONAUX SUR L'EXERCICE 2008

UNE BASE DE DONNÉES QUI IDENTIFIE  
45 000 DÉPENSES CULTURELLES

DES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE  
SUIVI AU NIVEAU NATIONAL ET  
REGIONAL : MINISTÈRE DE LA CULTURE,  
CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS  
DU SPECTACLE (CNPS), PLATEFORME  
NATIONALE D'OBSERVATION,  
FINANCEURS ENQUÊTÉS, PARTENAIRES  
SOCIAUX ET PROFESSIONNELS

4 AGENCES RÉGIONALES :  
ARCADE, ARSV, ARTECA, LA NACRe

4 TERRITOIRES :  
**LORRAINE - 2,3 M hab.**  
**POITOU-CHARENTES - 1,7 M hab.**  
**PACA - 4,8 M hab.**  
**RHÔNE-ALPES - 6,0 M hab.**



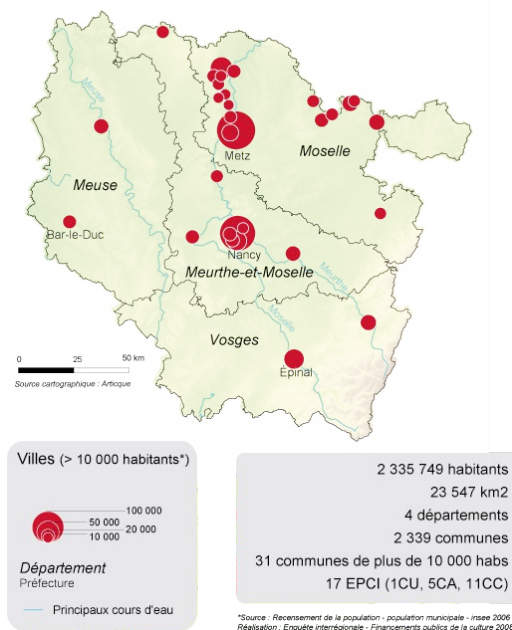
## 02 | LES 4 TERRITOIRES

### LORRAINE

La région Lorraine (4 départements et 2 339 communes) compte 2,3 millions d'habitants en 2008. C'est donc une région de taille moyenne, située au 11<sup>ème</sup> rang du point de vue de la population des régions de France métropolitaine, avec une croissance démographique modérée d'environ 0,2% par an. Elle est relativement urbanisée avec un peu plus de 80% de sa population résidant dans les grandes aires urbaines. Ce territoire, transfrontalier au nord avec l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique (80 000 actifs lorrains y travaillent quotidiennement) est fortement polarisé autour d'un axe central ("sillon lorrain") allant des agglomérations de Thionville, Metz, Nancy, à Epinal, constituées depuis 2012 en Pôle Métropolitain, se situant au 8<sup>ème</sup> rang des métropoles régionales ou pôles métropolitains. Ce territoire totalise 25% de la population régionale et concentre la majorité des grandes institutions culturelles, et plus généralement des activités et de l'emploi culturel. Les agglomérations de Nancy et de Metz sont respectivement en 16<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> position pour les emplois des fonctions métropolitaines supérieures des agglomérations françaises.

L'activité touristique connaît en Lorraine une vitalité croissante depuis une quinzaine d'années, l'offre culturelle y est riche, mais la région ne se caractérise cependant pas par une visibilité forte du point de vue événementiel. L'ouverture en 2010 du Centre Pompidou Metz (1<sup>er</sup> site culturel hors Île-de-France en terme de fréquentation) ou la Place Stanislas à Nancy, classée patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2005, concourent à doter la région de ces « totems » marqueurs de notoriété territoriale.

Enfin, hormis quelques espaces très ruraux (en particulier en Meuse ou dans les Vosges), des villes moyennes permettent de maintenir un aménagement culturel du territoire, même si la diversité des services offerts aux habitants peut être assez variable, dans l'espace et dans le temps.

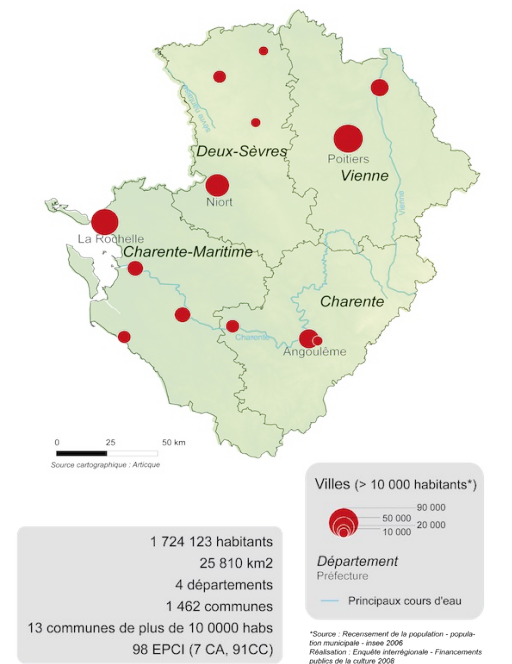


### POITOU-CHARENTES

La région Poitou-Charentes (4 départements et 1 462 communes) compte plus de 1,7 millions d'habitants en 2008, soit 2,8% de la population française. Après le Limousin, c'est la deuxième région la plus rurale de France (60% des picto-charentais seulement vivent dans les grandes aires urbaines). La région connaît une croissance démographique supérieure à la croissance métropolitaine et occupe ainsi le 8<sup>ème</sup> rang des régions françaises en terme d'attractivité.

Le maillage de son territoire est équilibré et repose sur 9 grandes aires urbaines dont 4 principales (Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort). L'absence d'aire urbaine endossant le rôle de métropole confère à la région un fonctionnement atypique en comparaison des autres territoires de l'enquête. Cet apparent équilibre masque des disparités territoriales entre la forte attractivité des agglomérations et des territoires littoraux de la façade ouest, et le moindre dynamisme en terme d'emploi de zones plus rurales et enclavées.

Manifestations d'envergure (Francfolies de La Rochelle, Festival de la BD d'Angoulême) ou actions culturelles tout au long de l'année, les territoires picto-charentais sont également marqués par des pôles d'activités, tels que le développement de la filière image sur le territoire des deux « Charentes », avec comme chef de file l'agglomération d'Angoulême, dont l'économie entraîne une structuration de l'offre de formation et de l'emploi dans ce domaine et sur ce même territoire.



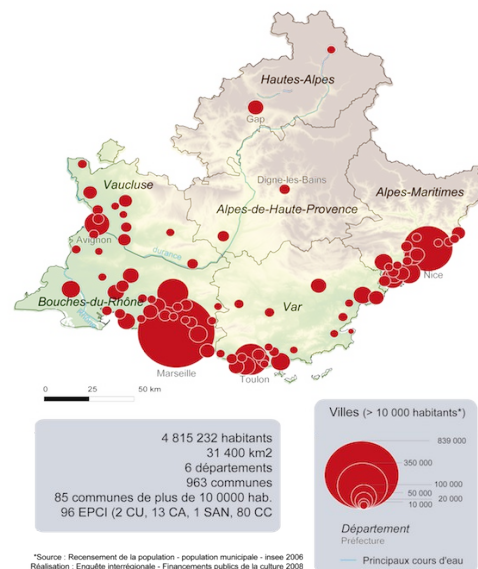
## PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de six départements et 963 communes (trois fois moins nombreuses qu'en Rhône-Alpes et deux fois plus étendues avec une superficie moyenne de 33 km<sup>2</sup>).

3<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France, derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes, avec 4,8 millions d'habitants, elle présente une croissance démographique importante, notamment des banlieues et de l'espace périurbain, avec une variation annuelle moyenne de 0,8% en 10 ans (moyenne nationale de 0,7%). La région se distingue également par une urbanisation importante ; 88% de sa population se situe dans les grandes aires urbaines.

Son dynamisme économique, la situant au 3<sup>ème</sup> rang français des régions les plus productives, est couplé avec de fortes inégalités sociales (des indicateurs de développement inférieurs, un taux de chômage qui reste élevé) et territoriales avec une juxtaposition de zones de grande densité démographique et d'espaces désertifiés.

Avec une grande diversité géographique, un patrimoine naturel remarquable, une terre de festivals, la région Paca déploie une attractivité qui en fait l'une des premières destinations touristiques mondiales (12 144 839 arrivées de touristes en 2007), et compte de grands événements renommés comme les Festivals d'Avignon, d'Aix-en-Provence, de Cannes, ou la future Marseille - capitale européenne de la culture 2013.



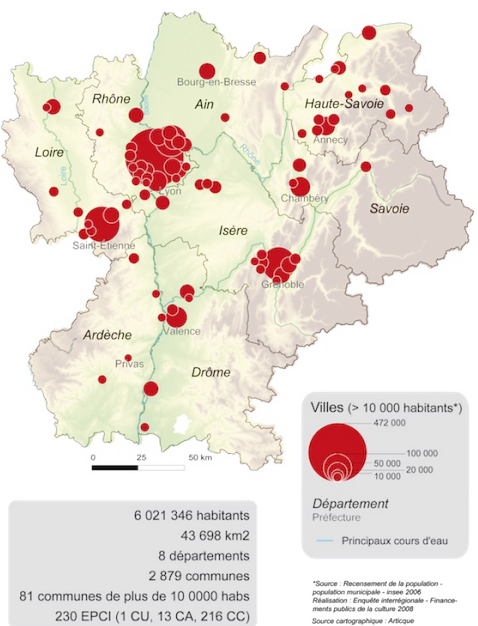
## RHÔNE-ALPES

La région Rhône-Alpes se compose de huit départements et de 2 879 communes (trois fois plus qu'en Paca). 2<sup>ème</sup> région la plus peuplée de France, avec 6,1 millions d'habitants, Rhône-Alpes représente près de 10% de la population nationale. Sa croissance démographique est forte avec une variation annuelle moyenne de 0,9% en 10 ans (moyenne nationale de 0,7%). Plus d'un habitant sur quatre a moins de 20 ans.

Le territoire associe aires urbaines importantes (notamment autour de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne) rassemblant plus de 83% de la population, villes moyennes (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Valence...) et importants espaces ruraux, dont une partie recouvre des zones touristiques d'hiver dans les Alpes, ou d'été dans la Vallée du Rhône et ses contreforts. Au cours des dernières années, les communes de moins de 2 000 habitants ont constitué la source principale de croissance démographique ; la périurbanisation s'étend toujours plus. La zone frontalière avec la Suisse bénéficie aussi d'une forte dynamique démographique et économique.

Rhône-Alpes se situe au 2<sup>ème</sup> rang des régions françaises les plus productives et exportatrices. La qualification de sa population est élevée. Plus du quart des rhônalpins âgés de 25 à 64 ans possède le niveau de l'enseignement supérieur, et les universités et grandes écoles rassemblent près de 250 000 étudiants. Rhône-Alpes est parmi les régions de tête pour l'effort de recherche (4<sup>ème</sup> région européenne en terme d'effectifs dans la recherche-développement, 15 pôles de compétitivité dont 3 mondiaux...).

Comme Paca, Rhône-Alpes déploie une grande diversité géographique et humaine, source d'un patrimoine naturel, historique et artistique qui en fait aussi une terre estivale de festivals (Nuits de Fourvière, Jazz à Vienne, Biennale de la danse..) et une destination touristique hivernale mondiale. L'ensemble de ces caractéristiques confèrent à la région une forte attractivité et permet un tissu important et diversifié d'équipements et d'acteurs culturels et artistiques.



## 03 | LES DÉPENSES CULTURELLES

### LES FINANCEURS PUBLICS ENQUÊTÉS

L'année de référence 2008 est marquée par les élections municipales et voit également l'aboutissement d'un premier mandat 2001-2008 pour un grand nombre d'Intercommunalités. Cette même année, la réforme de l'organisation administrative est engagée par le gouvernement et se traduira par un ensemble de lois dont celle du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales.

#### Nombre de budgets culturels étudiés

Territoires régionaux	Lorraine	Poitou-Charentes	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Rhône-Alpes	Total des 4 territoires
Etat (Drac et crédits centraux)	1	1	1	1	4 directions régionales
Conseils régionaux	1	1	1	1	4 Conseils régionaux
Conseils généraux	4	4	6	8	22 Conseils généraux
EPCI comprenant au moins 1 Ville de plus de 10 000 hab.	13	12	21	17	63 EPCI
Villes de plus de 10 000 hab. (et assimilées*)	31	13**	82 (+2)	80 (+1)	209 Villes
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>31</b>	<b>113</b>	<b>108</b>	<b>302 budgets étudiés</b>

\* 3 Villes en sur-classement démographique

\*\* En région Poitou-Charentes, un échantillon de 32 Villes de moins de 10 000 habitants a également été étudié

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008

L'enquête interrégionale a permis de repérer les dépenses culturelles réalisées par 5 échelons d'intervention : 209 Villes de plus de 10 000 habitants, 63 Intercommunalités à fiscalité propre<sup>1</sup> ayant au moins une Ville de plus de 10 000 habitants, 22 Conseils généraux, 4 Conseils régionaux et l'État (4 Drac, 6 crédits centraux du ministère de la Culture).

**302 BUDGETS ÉTUDIÉS**  
**45 000 DÉPENSES**  
**CULTURELLES IDENTIFIÉES**

Ce sont ainsi 302 budgets culturels qui ont été étudiés. Des crédits émanant des établissements publics sous tutelle de l'État ont également été repérés sur les territoires régionaux<sup>2</sup>. Au total 45 000 dépenses culturelles ont été qualifiées, analysées et contextualisées.

S'il a été possible de constater de grandes tendances en matière de modalités d'intervention, de répartition des dépenses, d'actions et d'équipements financés, il faut toutefois garder à l'esprit que les politiques culturelles de chaque financeur, dans chaque territoire, sont différentes, qu'elles sont construites et évoluent dans des contextes particuliers (historique, politique, démographique, géographique...).

1 Depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, les catégories d'EPCI à fiscalité propre sont les *communautés de communes*, les *communautés d'agglomération*, si elles regroupent au moins 50 000 habitants (il faut en outre qu'il y ait au moins une commune de plus de 15 000 habitants), les *communautés urbaines*, pour les regroupements de plus de 450 000 habitants, les *métropoles*, créées par la loi du 16 décembre 2010, pour les regroupements de plus de 500 000 habitants qui veulent disposer de compétences plus grandes que les communautés urbaines. Les *syndicats d'agglomération nouvelle* (SAN) sont également considérés comme des EPCI à fiscalité propre.

2 Voir lexicque et la partie « Aller plus loin » de cette synthèse pour plus de détails.

## QUATRE INDICATEURS DE MESURE

La mesure de la dépense publique culturelle peut s'appuyer sur 4 indicateurs<sup>3</sup> : le volume (€) des dépenses réalisées, l'effort culturel (%), l'indicateur euro par habitant et l'engagement culturel (au croisement des deux précédents).

### MESURE DES VOLUMES

La mesure des volumes peut se décliner entre crédits de fonctionnement et crédits d'investissement.

**Volume des dépenses culturelles**  
tous financeurs

Territoires régionaux	Total	Fonctionnement	Investissement
Lorraine	296,7 M€	193,9 M€	102,8 M€
Poitou-Charentes	230,1 M€	160,9 M€	69,2 M€
Provence-Alpes-Côte d'Azur	891,7 M€	708,1 M€	183,6 M€
Rhône-Alpes	883,9 M€	669,1 M€	214,8 M€

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs

En conformité avec la réalité des territoires, les deux principales régions (démographie, géographie, richesse, nombre de financeurs et d'acteurs), Paca et Rhône-Alpes, approchent chacune 900 millions d'euros de dépenses culturelles, là où Lorraine et Poitou-Charentes se situent autour de 230 à 300 millions d'euros. Ces duos financiers n'impliquent nullement des modalités identiques d'action comme le montrent les éléments d'analyse qui suivent.

L'essentiel des interventions se traduit dans des crédits de fonctionnement, variant de 65% à 79% des volumes financiers selon les régions. À l'inverse, les crédits d'investissement représentent entre 21% (Paca) et 35% (Lorraine) de l'ensemble des financements.

Les crédits d'investissement présentant l'inconvénient de leur pluriannualité, de leur sensibilité au calendrier politique (municipales en 2008) et de leur irrégularité, les analyses qui suivent font le choix de se focaliser sur les crédits de fonctionnement.

Les crédits de fonctionnement engagés sur les quatre territoires montrent une intervention variable selon le type de collectivité. Dans toutes les régions, les Villes de plus de 10 000 habitants restent les premiers financeurs. Toutefois, Poitou-Charentes affiche un profil particulier, les Villes de plus de 10 000 habitants – moins nombreuses – ne représentant que 35 % du total. En effet, dans cette région, les Villes de moins de 10 000 habitants jouent un rôle plus appuyé que dans les trois autres. À l'autre extrémité, Paca et Rhône-Alpes affichent une intervention forte avec 52% et 56% notamment du fait du nombre et de l'importance de leurs équipements.

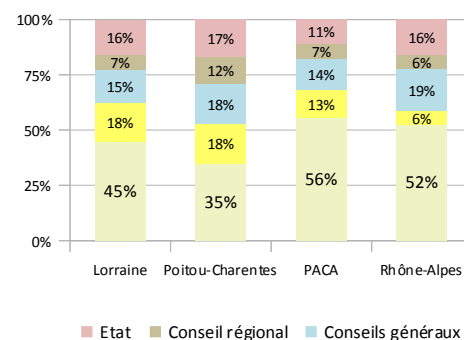
Poitou-Charentes apparaît plus équilibrée dans la répartition des financements. Sa ruralité importante et sa solidarité territoriale ancienne ont conduit les autres niveaux de collectivité à s'investir de façon plus appuyée, en particulier les Intercommunalités et le Conseil régional. La Lorraine montre un profil proche, mais avec un Conseil régional plus en retrait.

Paca et Rhône-Alpes se distinguent par une Intercommunalité culturelle moins prononcée, une présence moindre de l'Etat (Drac et crédits centraux) pour la première, et un poids des Conseils généraux plus élevé pour la seconde qui en compte huit. Rhône-Alpes comporte de nombreuses agglomérations n'ayant pas encore franchi, en 2008, le pas vers une compétence culturelle effective.

### DE 65% À 79% DE CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

### VILLES, 1<sup>ER</sup> FINANCEUR PUBLIC DE LA CULTURE

Poids des échelons dans les dépenses culturelles



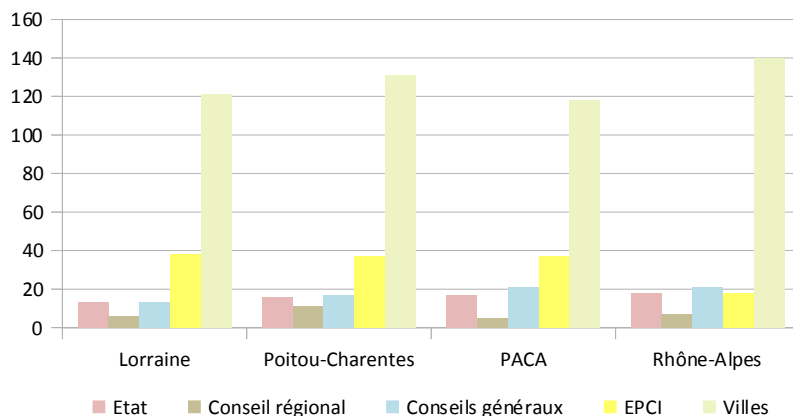
Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs  
Crédits de fonctionnement

<sup>3</sup> L'enquête nationale statistique menée par le Deps, depuis la fin des années 1970, et dont la méthodologie a inspiré celle adoptée par les dispositifs d'observation en région, permet quelques lectures comparatives sur deux indicateurs.

## MESURE DE L'EURO PAR HABITANT

L'indicateur de l'euro par habitant est le ratio entre les dépenses culturelles et le nombre d'habitants (données Insee 2008). La population prise en compte est celle du territoire du financeur enquêté. Par exemple, en Poitou-Charentes, les Intercommunalités enquêtées couvrent 57% de la population régionale.

### Euro culturel par habitant, par type d'échelon



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

Le constat évoqué précédemment se confirme dans ce ratio. Les Villes sont les collectivités offrant l'euro par habitant le plus élevé. C'est plus particulièrement vrai en Rhône-Alpes, les Villes de Paca sont en léger retrait.

Les échelons de proximité que sont les Villes et les Intercommunalités présentent logiquement un indicateur important. Pour les Conseils généraux et régionaux, l'euro par habitant est moins différencié selon les régions.

Ces tendances assez générales masquent cependant de nombreuses disparités plus locales, les cartes présentées sur le spectacle vivant l'illustrent.

## MESURE DE L'EFFORT CULTUREL

L'effort culturel mesure dans le budget global<sup>4</sup> la part consacrée à la culture.

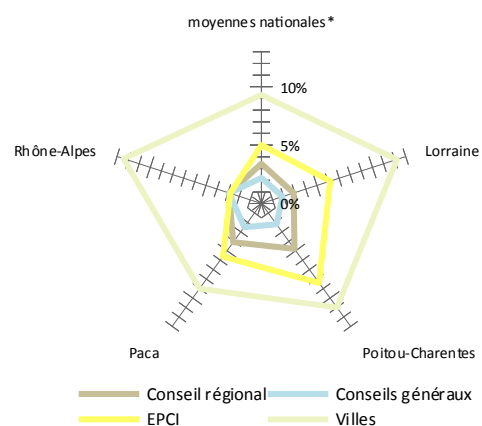
Dans l'ensemble des régions, ce sont les Villes qui consacrent la plus grande partie de leurs dépenses au secteur culturel (entre 9 % en Paca et 12% en Rhône-Alpes). L'écart observé entre l'effort culturel des Villes et celui des Intercommunalités est nettement différent d'une région à une autre (près de 10 points en Rhône-Alpes contre seulement 2,5 % en Poitou-Charentes).

L'effort des Conseils régionaux se répartit en deux groupes : d'un côté, les régions Lorraine et Rhône-Alpes (2,9%) sous la moyenne nationale (DEPS, 2006), et de l'autre Paca (4,1%) et Poitou-Charentes (4,8 %) dont l'effort est plus important.

Les Conseils généraux ont les ratios les plus faibles (de 2% à 3%). Paca est la région la plus proche des moyennes nationales (DEPS, 2006).

Une particularité apparaît en Rhône-Alpes où les efforts culturels des Conseils généraux, des Intercommunalités et du Conseil régional sont très proches à l'inverse des autres régions où les paliers sont très marqués.

### Effort culturel par financeur et par région, et comparaison avec les moyennes nationales (%)

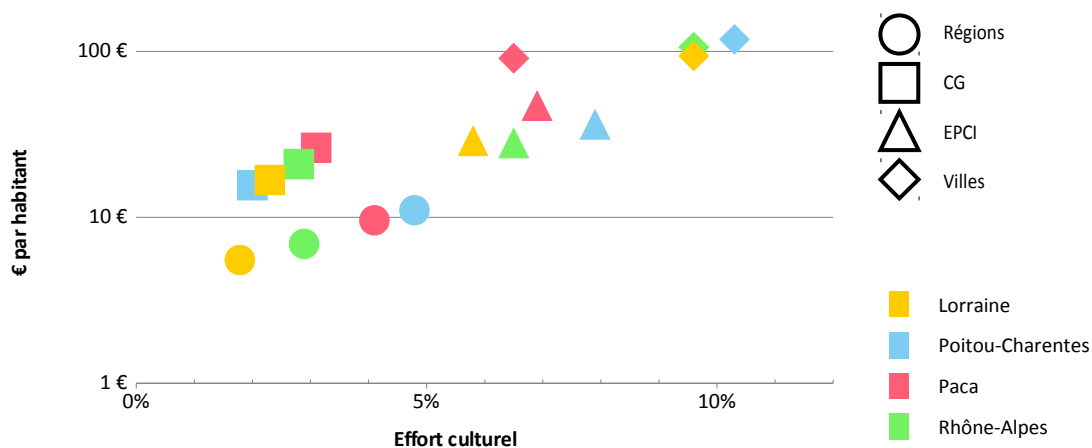


Sources : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008 et Deps 2006  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs  
Crédits de fonctionnement  
\* source: « les dépenses culturelles des collectivités locales en 2006 » (Deps)

4 Ensemble des mandats émis présentés dans la balance générale des comptes administratifs.

## MESURE DE L'ENGAGEMENT CULTUREL

Engagement culturel des collectivités territoriales et intercommunalités, par territoires régionaux



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs - Crédits de fonctionnement  
axe des ordonnées en échelle logarithmique

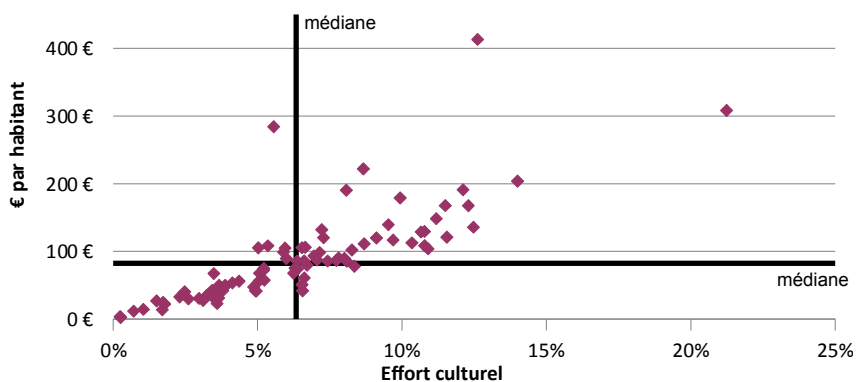
Le graphique précédent synthétise, pour les crédits de fonctionnement, l'engagement culturel des différentes collectivités territoriales et intercommunalités en croisant l'euro culturel par habitant et l'effort culturel (poids de la culture dans le budget) par territoire régional.

Il permet, avec une vue d'ensemble, de relativiser une certaine impression de grand différentiel entre les 4 territoires. Chaque échelon y est représenté par un symbole différent et chaque territoire régional par une couleur. Mis à part pour les Conseils régionaux, les indicateurs retenus pour les autres échelons sont des moyennes et ne doivent pas gommer la réalité de disparités importantes à l'intérieur d'un même échelon.

Les groupes d'échelons se dessinent assez nettement, en particulier pour les Conseils généraux et les Villes avec des écarts faibles, excepté les Villes de la région Paca qui présentent un effort culturel moyen inférieur. Les Conseils régionaux se caractérisent eux, par une dispersion sur les deux indicateurs, révélant une liberté plus importante de choix pour cet échelon.

L'exemple du graphique ci-dessous pour les Villes de la région Paca se constate dans les trois autres territoires. Il montre la dispersion à l'intérieur de cet échelon d'intervention. Ces disparités sont directement liées à la taille des communes, à la fois en terme de population et de capacité financière.

Engagement culturel des Villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs  
Crédits de fonctionnement

## LES FILIÈRES SOUTENUES

Les filières culturelles soutenues, par territoires régionaux (volume et poids)

	Lorraine		Poitou-Charentes		Paca		Rhône-Alpes	
<b>Spectacle vivant</b>	77,7 M€	40%	67,6 M€	42%	287,5 M€	41%	307,1 M€	46%
<b>Arts visuels</b>	7,5 M€	4%	8,6 M€	5%	32,7 M€	5%	37,2 M€	6%
<b>Audiovisuel - cinéma</b>	2,9 M€	1%	2,9 M€	2%	24,3 M€	3%	14,8 M€	2%
<b>Livre et lecture</b>	24,1 M€	12%	25,9 M€	16%	86,5 M€	12%	114,4 M€	17%
<b>Patrimoine et architecture</b>	18,2 M€	9%	15,2 M€	9%	42,5 M€	6%	42,2 M€	6%
<b>Musées</b>	18,0 M€	9%	13,6 M€	8%	71,3 M€	10%	48,4 M€	7%
<b>Pluridisciplinaire culture</b>	18,5 M€	10%	8,3 M€	5%	86,2 M€	12%	31,4 M€	5%
<b>Autres domaines</b>	2,3 M€	1%	3,0 M€	2%	6,3 M€	1%	5,4 M€	1%
<b>Services culturels</b>	24,7 M€	13%	15,8 M€	10%	70,8 M€	10%	68,0 M€	10%
<b>Total</b>	193,9 M€	100%	160,9 M€	100%	708,1 M€	100%	669,1 M€	100%

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs - Crédits de fonctionnement

Le spectacle vivant est la filière culturelle la plus soutenue dans les quatre territoires variant de 40 % en Lorraine à 46% en Rhône-Alpes. Viennent ensuite les filières patrimoine, architecture et musées (13% à 17%), livre et lecture (12% à 17%), arts visuels (4% à 6%), cinéma et audiovisuel (1% à 3%) et d'autres domaines (1% à 2%)<sup>5</sup>. La filière Pluridisciplinaire (5% à 12%) regroupe des actions culturelles pluridisciplinaires et transversales et des lieux ou programmations pluridisciplinaires.

Le soutien relatif aux différentes filières varie peu d'une région à l'autre malgré quelques singularités, telles que le poids du livre en Rhône-Alpes et Poitou-Charentes, des musées en Paca ou des arts visuels en Lorraine.

Une analyse des crédits d'investissement (non pris en compte dans ce tableau) ferait, sans surprise, remonter au 1<sup>er</sup> rang les secteurs du patrimoine et de l'architecture.

### SPECTACLE VIVANT, 1ÈRE FILIÈRE SOUTENUE

## LES CARACTÉRISTIQUES DES DÉPENSES CULTURELLES

### LES MODES DE GESTION : DIRECTE/DÉLÉGUÉE

La distinction entre gestion directe (dépenses de fonctionnement des services et de gestion d'équipements, le plus souvent en régie) et gestion déléguée (subventions et aides à des bénéficiaires tiers) permet d'apprécier les modes d'intervention des différents financeurs.

Valeur des dépenses de transfert pour une dépense directe de 1€

	Lorraine	Poitou-Charentes	Paca	Rhône-Alpes
Etat	2,31 €	2,17 €	2,4 €	6,37 €
Conseil régional	22,01 €	13,31 €	32,11 €	13,08 €
Conseils généraux	0,50 €	0,74 €	1,11 €	0,90 €
EPCI	0,05 €	0,18 €	0,51 €	0,34 €
Villes	0,23 €	0,44 €	0,23 €	0,24 €

### GESTION DIRECTE PRÉPONDÉRANTE POUR LES VILLES ET EPCI

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert - crédits de fonctionnement

Note de lecture : en moyenne, quand l'État en Lorraine dépense en direct 1€, il émet aussi 2,31 € en faveur d'un tiers (en gestion déléguée), le plus souvent sous forme de subventions.

Dans le cadre de leurs clauses de compétence générale, obligatoires ou facultatives, les Villes et Intercommunalités adoptent principalement la gestion directe comme modalité d'intervention. Le ratio gestion directe/déléguée est,

<sup>5</sup> La filière autres domaines regroupe les cultures régionales et communautaires, le multimédia & NTIC, et la culture scientifique et technique

par conséquent, particulièrement faible pour celles-ci en particulier en Lorraine du point de vue des Intercommunalités. Ainsi, la grande majorité de leurs dépenses culturelles est affectée aux équipements de proximité à travers des dépenses de fonctionnement et de personnels (écoles de musique et d'arts plastiques, conservatoires, bibliothèques, musées).

Pour les Conseils généraux, ce profil demeure dominant car ils gèrent également en direct des équipements culturels (bibliothèques départementales, musées) et des sites patrimoniaux.

L'Etat et le Conseil régional s'impliquent, quant à eux, majoritairement dans le subventionnement des équipements structurants et des opérateurs culturels, ceci à des degrés divers selon les régions.

Pour exemple en Paca, l'enquête a permis de repérer près de 500 équipements communaux, une soixantaine d'équipements intercommunaux et une trentaine d'équipements départementaux. Rhône-Alpes se distingue par un niveau élevé de transferts de l'Etat du fait de l'importance des crédits centraux versés à certains établissements d'enseignement supérieur tels que le CNSMD ou les écoles d'architecture (dans la mesure où l'on considère ces établissements comme juridiquement indépendants et autonomes).

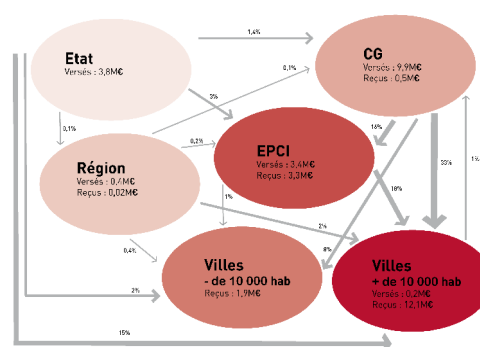
### LES TRANSFERTS ENTRE FINANCEURS

Ce repérage de dépenses particulières, au sein des subventions, est essentiel sur un plan méthodologique, car il permet une consolidation lorsque sont cumulées l'ensemble des dépenses culturelles réalisées par les 5 échelons de financeurs publics. Il nous permet ainsi au gré des besoins de lecture de présenter soit les dépenses brutes (y compris dépenses de transferts entre financeurs étudiés), soit les dépenses nettes (hors dépenses de transferts entre financeurs étudiés).

Selon les régions, les transferts de crédits de fonctionnement entre financeurs représentent entre 2,3% et 3,5% de l'ensemble des dépenses culturelles, Rhône-Alpes affiche près de 24 M€ de transferts.

Le schéma ci-contre propose une lecture d'ensemble des multiples transferts réalisés entre chaque échelon et permet de visualiser rapidement les volumes importants. Dans cet exemple de Paca, ce sont les transferts opérés depuis les Conseils généraux ou de l'Etat en direction des Villes de plus de 10 000 hab. qui sont les plus importants, respectivement 33% et 15% de l'ensemble des transferts.

Schéma des subventions entre les différents échelons d'intervention en Paca



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs  
Crédits de fonctionnement

### Volume des subventions accordées entre financeurs, par origine et destination des subventions (en milliers d'euros)

Territoires régionaux	Etat		Conseil régional		Conseils généraux		EPCI		Villes	
	Versées	Reçues	Versées	Reçues	Versées	Reçues	Versées	Reçues	Versées	Reçues
Lorraine	2 928	0	750	35	1 294	1 011	10	1 338	31	2 629
Poitou-Charentes	1 670	0	338	22	1 456	12	272	1 063	5	2 645
Paca	3 491	0	442	15	9 851	443	3 422	3 306	178	13 620
Rhône-Alpes	7 711	0	4 643	20	11 066	287	480	3 302	96	20 387

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transferts entre financeurs - crédits de fonctionnement

Au sein des territoires de Lorraine et de Poitou-Charentes, l'Etat est le financeur qui transfère le plus vers d'autres échelons territoriaux, alors qu'en Rhône-Alpes et Paca ce sont les Conseils généraux, du fait de leur nombre (huit en Rhône-Alpes et six en Paca).

Paca se distingue par un fonctionnement particulier des Intercommunalités qui transfèrent des volumes importants aux Villes (essentiellement vers des Villes de plus de 10 000 habitants pour l'organisation de manifestations intercommunales).

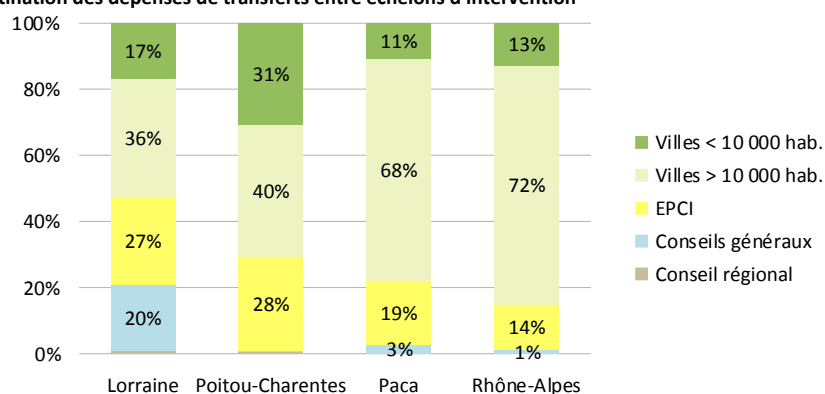
### LES VILLES, PRINCIPALES DESTINATAIRES DES TRANSFERTS ENTRE ÉCHELONS

Nous observons en Lorraine un poids notable des transferts de l'Etat et du Conseil régional vers les Conseils généraux. Ceci s'explique par le fait que l'État finance des postes au sein des archives départementales à la différence des autres régions.

Les Villes sont les principales destinataires des subventions émises (entre 52% en Lorraine et 85% en Rhône-Alpes). En Poitou-Charentes, les Villes de moins de 10 000 habitants concentrent 44% des aides attribuées à l'ensemble des Villes (contre 14% et 15% pour les territoires de Paca et Rhône-Alpes), confirmant la spécificité rurale du territoire.

Les subventions de l'Etat vers les Villes de plus de 10 000 habitants sont importantes en Lorraine et Poitou-Charentes, mais aussi en Rhône-Alpes, tandis qu'en Paca c'est le couple Intercommunalités-Villes de plus de 10 000 habitants qui s'y « substitue ». En Paca et Rhône-Alpes, les transferts des Conseils généraux vers les Villes de plus de 10 000 habitants dominent, représentant 33% à 35% de l'ensemble des transferts (6 Conseils généraux en Paca, 8 en Rhône-Alpes).

#### Destination des dépenses de transferts entre échelons d'intervention



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transferts entre financeurs - crédits de fonctionnement

## 04 | LE SPECTACLE VIVANT

Les analyses qui suivent se focalisent sur les crédits de fonctionnement uniquement.

**40 À 46% DES DÉPENSES CULTURELLES CONSACRÉES AU SPECTACLE VIVANT**

### TROIS INDICATEURS DE MESURE

Crédits de fonctionnement affectés au spectacle vivant

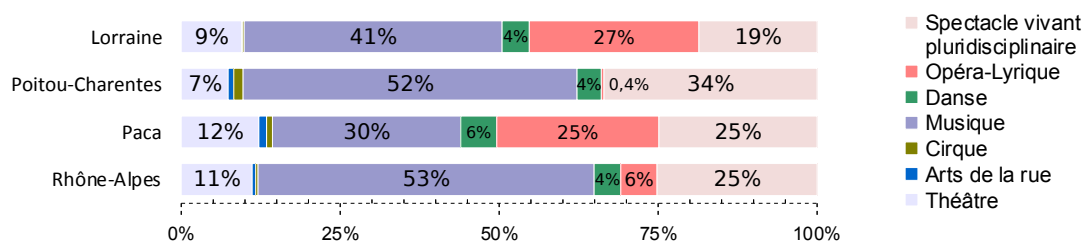
Territoires régionaux	Volume	Poids dans les dépenses culturelles	€/ hab.
Lorraine	77,7 M€	40%	33,28 €
Poitou-Charentes	67,7 M€	42%	39,21 €
Paca	287,5 M€	41%	59,70 €
Rhône-Alpes	307,1 M€	46%	51,00 €

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs

Le spectacle vivant est la première filière culturelle soutenue pour chacun des territoires régionaux, avec une part sur l'ensemble des financements culturels variant selon le territoire régional de 40% à 46%. Si cette proportion est assez comparable entre les territoires régionaux, l'indicateur euro par habitant montre des écarts beaucoup plus importants entre eux, avec les ratios les plus faibles pour Lorraine et Poitou-Charentes, conséquence d'équipements généralement de moindre importance.

### LES DOMAINES DE LA FILIÈRE

Répartition des dépenses du spectacle vivant par domaine artistique



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

Au sein du spectacle vivant, le domaine musical est prépondérant, en particulier en Rhône-Alpes et Poitou-Charentes. Son poids provient notamment des dépenses affectées à l'enseignement musical<sup>6</sup> (nombreux conservatoires<sup>7</sup> et écoles de musique, CNSMD en Rhône-Alpes<sup>8</sup>), et aux orchestres nationaux et régionaux. Les opérateurs de la musique, qui représentent de 53% à 67% des opérateurs du spectacle vivant, reçoivent cependant des soutiens assez faibles (médiane de 1 000 € à 5 000 € selon les territoires), ce domaine comprenant majoritairement des structures de pratique amateur.

Le domaine opéra-lyrique structure des profils très différents sur les quatre régions. Il représente 27% en Lorraine (2 théâtres lyriques) et 25% en Paca (4 théâtres lyriques, des festivals de grande renommée...) pour un petit nombre d'opérateurs. En Paca, le volume affecté à ce domaine (73,3 M€) est 4 fois supérieur à celui de Rhône-Alpes (17,6 M€), en Lorraine avec 20,7 M€, la dépense dépasse celle de Rhône-Alpes.

**MUSIQUE, 1ER SECTEUR DU SPECTACLE VIVANT**

**UN POIDS TRÈS IMPORTANT DU LYRIQUE SUR CERTAINS TERRITOIRES**

6 Régulièrement réalisée jusqu'en 2009 par le ministère de la Culture et de la Communication, l'enquête sur l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique informe des évolutions relatives aux Conservatoires à rayonnement régional et départemental (CRR et CRD). L'enseignement musical reste la discipline majoritairement choisie par les élèves (86% d'entre eux).

7 Voir 1<sup>er</sup> tableau p.19 pour le nombre de CRR, CRD et CRCI sur les 4 territoires régionaux.

8 Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon

En Poitou-Charentes, si le domaine opéra-lyrique est bien plus faible (0,4%), le « spectacle vivant pluridisciplinaire » est proportionnellement plus marqué que sur les autres territoires (proportion importante de financements en faveur d'équipements tels que les scènes nationales et lieux conventionnés).

Selon les territoires, la danse représente entre 4% et 6%, et le théâtre entre 7% et 12%. Notons cependant que ces différents domaines trouvent des soutiens dans les programmations des équipements pluridisciplinaires ou dans l'enseignement de la danse et du théâtre au sein des conservatoires ; la méthodologie ne nous permet pas de les individualiser à ce niveau d'enquête.

Quel que soit le territoire, le cirque et les arts de la rue restent faiblement soutenus. Les opérateurs de ces domaines sont peu nombreux mais en revanche le montant médian est supérieur à celui des domaines théâtre, musique et danse (de 6 500 € à 77 600 €).

## ZOOM SUR LA MUSIQUE

Un travail plus fin a été réalisé sur le secteur des musiques (hors opéra-lyrique, étudié par ailleurs). Il pourrait également être opéré sur d'autres filières. Cette étude du secteur des musiques se concentre uniquement sur les opérateurs de production/création et de diffusion.

### Volume et opérateurs des filières musicales\*

opérateurs de production/création et de diffusion

	Musiques actuelles		Musiques savantes		Autres musiques		Total	
	En volume	En nombre d'opérateurs	En volume	En nombre d'opérateurs	En volume	En nombre d'opérateurs	En volume	En nombre d'opérateurs
Lorraine	24%	20%	64%	19 %	12%	61%	100%	100 %
Poitou-Charentes	48%	56%	49%	26 %	3%	18%	100%	100%
Paca	51%	53%	47%	41 %	2%	6%	100%	100%
Rhône-Alpes	25%	62%	72%	30 %	3%	8%	100%	100 %

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Crédits de fonctionnement / Hors dépenses de transfert entre financeurs

\* Les musiques actuelles comprennent la chanson, le jazz, les musiques amplifiées et les musiques traditionnelles. Les musiques savantes ne comprennent pas la musique lyrique, qui fait l'objet d'un traitement spécifique dans l'enquête. Les autres musiques incluent les structures n'entrant pas dans les catégories précédentes ou mixant ces catégories dans leur programmation ou production.

Les musiques actuelles (Smac, festivals, ...) regroupent le plus grand nombre d'opérateurs, mais proportionnellement ce sont les musiques savantes (orchestres, ensembles, festivals...) qui rassemblent le plus fort volume financier. En Lorraine et Rhône-Alpes, cette concentration des dépenses est encore plus flagrante du fait des nombreuses institutions musicales. Pour les musiques actuelles, Rhône-Alpes affiche un net déséquilibre entre le nombre d'opérateurs soutenus (62%) et le volume financier dont ils bénéficient (25%), alors que ce rapport est plus équilibré pour les autres régions.

## DES MUSIQUES SAVANTES MIEUX DOTÉES

En Poitou-Charentes, les proportions en volume sont équivalentes entre les deux types de musiques, mais elles diffèrent si l'on s'intéresse à la vocation principale des opérateurs. Pour les musiques savantes, ce sont les opérateurs de production/création qui reçoivent la plus grande partie du financement, pour les musiques actuelles ce sont plutôt les opérateurs de diffusion. Cela se confirme pour les autres territoires régionaux.

## LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS DE FINANCEMENT

### Volume des crédits de fonctionnement du spectacle vivant, par échelon d'intervention

Territoires régionaux	Etat	Conseil régional	Conseils généraux	EPCI	Villes
Lorraine	12,6 M€	9,1 M€	6,5 M€	19,3 M€	32,2 M€
Poitou-Charentes	13,5 M€	11,7 M€	9,0 M€	14,9 M€	20,1 M€
Paca	36,1 M€	23,2 M€	37,4 M€	49,5 M€	149,0 M€
Rhône-Alpes	64,6 M€	22,9 M€	44,9 M€	20,8 M€	163,5 M€

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

### Poids des crédits de fonctionnement du spectacle vivant et euro par habitant, par échelon d'intervention

Territoires régionaux	Etat		Conseil régional		Conseils généraux		EPCI		Villes	
	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.	Poids SV	€/hab.
Lorraine	41%	5	70%	4	22%	3	53%	20	36%	44
Poitou-Charentes	49%	8	62%	7	31%	5	50%	18	35%	46
Paca	49%	8	50%	5	37%	8	53%	20	37%	43
Rhône-Alpes	60%	11	55%	4	36%	7	46%	8	44%	62

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

La part des dépenses de spectacle vivant dans les crédits culturels de fonctionnement varie fortement d'un échelon à l'autre. Elle n'excède pas 37% pour les Conseils généraux et 44% pour les Villes, qui sont des échelons de proximité et ont historiquement des interventions sur l'ensemble du champ culturel.

Le cas des Intercommunalités correspond à des situations très singulières aux territoires étudiés, avec des compétences très diverses, prises au fur et à mesure des transferts d'équipements (conservatoires intercommunaux, lieux de diffusion...). Par exemple en Lorraine, Metz a transféré son conservatoire et son opéra à la Communauté d'agglomération en 2005.

Ainsi il est intéressant de considérer ensemble les Villes et les Intercommunalités. En Rhône-Alpes, le moindre effort des Intercommunalités au regard de la population est contrebalancé par un plus fort indicateur euro par habitant des Villes par rapport aux autres territoires régionaux. Les cartes ci-dessous « Affectation des dépenses de spectacle vivant, par zone d'emploi », permettent de faire cette lecture comparée du poids de chaque échelon d'intervention publique.

Si le spectacle vivant représente en moyenne 40% à 46% de l'ensemble des dépenses culturelles, les Conseils régionaux y affectent toujours une part plus importante. Ceci est particulièrement net en Lorraine et en Poitou-Charentes avec respectivement 70% et 62%. Cependant, au regard de l'euro par habitant l'effort est particulièrement marqué pour le Conseil régional de Poitou-Charentes avec 7 €/hab., alors qu'en Lorraine, il n'est que de 4 €/hab.

Concernant l'Etat, cet indicateur est plus fort en Rhône-Alpes (60%) que dans les autres territoires (de 41% à 49%), cela s'explique par la présence de près de 130 opérateurs labellisés, dont quelques établissements nationaux.

### SOUTIEN MAJORITAIRE DES CONSEILS RÉGIONAUX AU SPECTACLE VIVANT

## APPROCHE TERRITORIALE

Le découpage de nos régions en zones d'emploi (redéfinies par l'INSEE en 2010) permet d'avoir une lecture du champ culturel sous l'angle des bassins de vie et d'activité communément utilisés. Moins administratives, ces zones permettent une plus juste comparaison entre les quatre territoires.

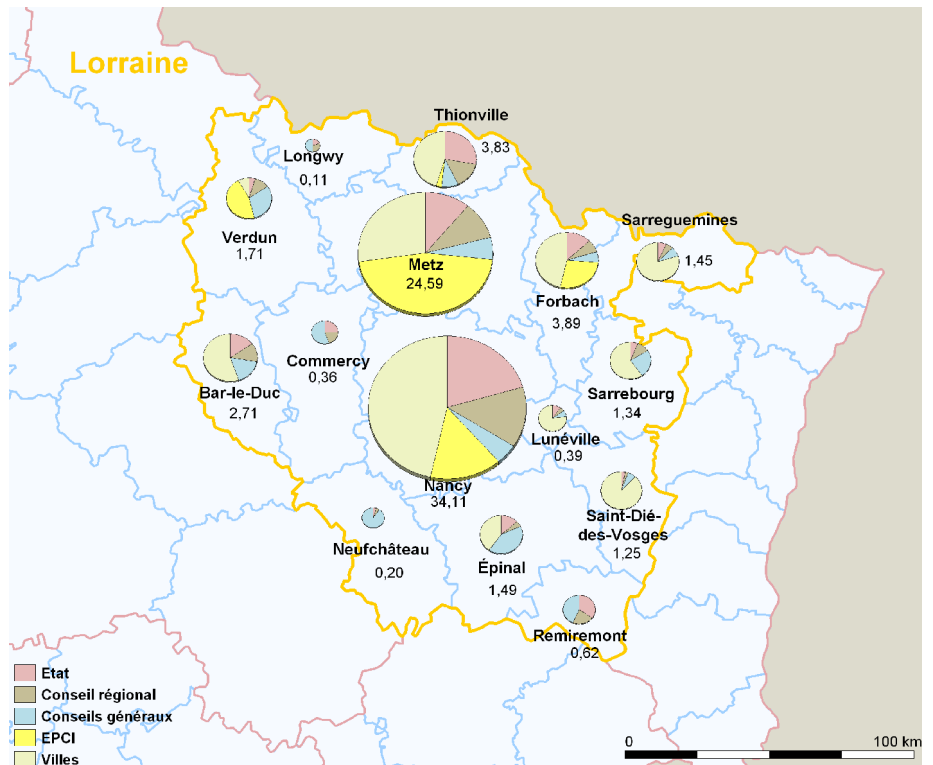
Ce découpage permet également de lisser le volume des dépenses sur une échelle plus large que la stricte commune ou agglomération enquêtée, car les activités culturelles ont un rayonnement qui dépasse le territoire communal.

Ces cartes permettent notamment deux niveaux de lecture :

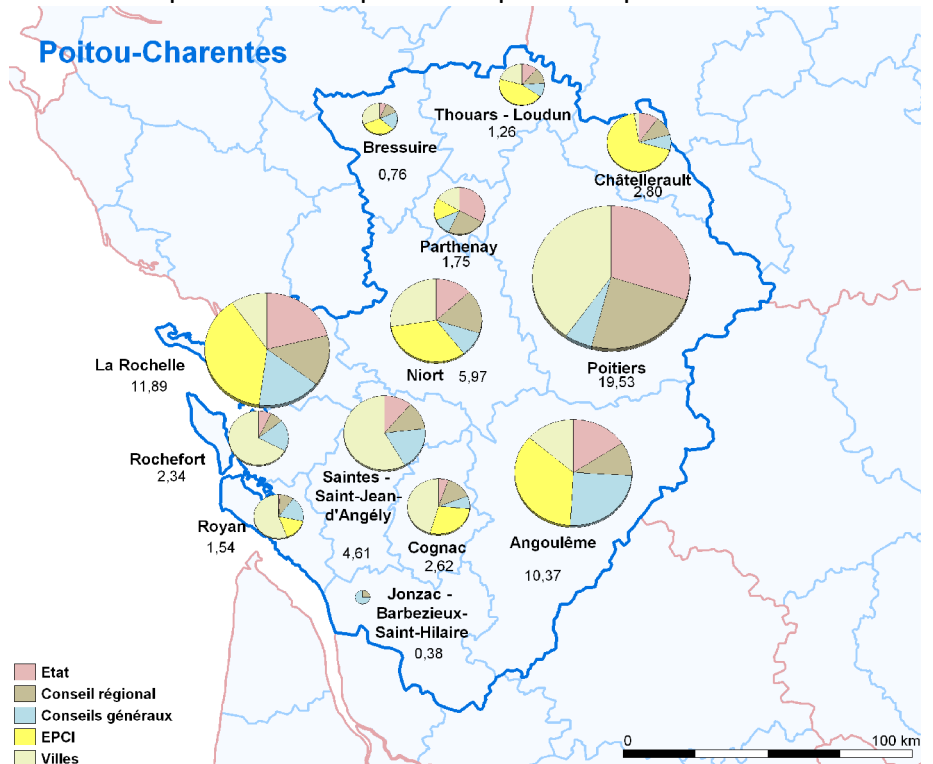
> la visualisation de la concentration des dépenses

D'un côté, Paca et Lorraine, marquées par une concentration pour la première sur les zones d'emploi du littoral et d'Avignon, et pour la deuxième, sur le sillon lorrain. De l'autre côté, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes avec une affectation plus diffuse des dépenses, mais toutefois une forte concentration autour de la capitale régionale de Rhône-Alpes et des zones frontalières moins dotées.

Affectation des dépenses en faveur du spectacle vivant par zone d'emploi et échelon d'intervention



Affectation des dépenses en faveur du spectacle vivant par zone d'emploi et échelon d'intervention

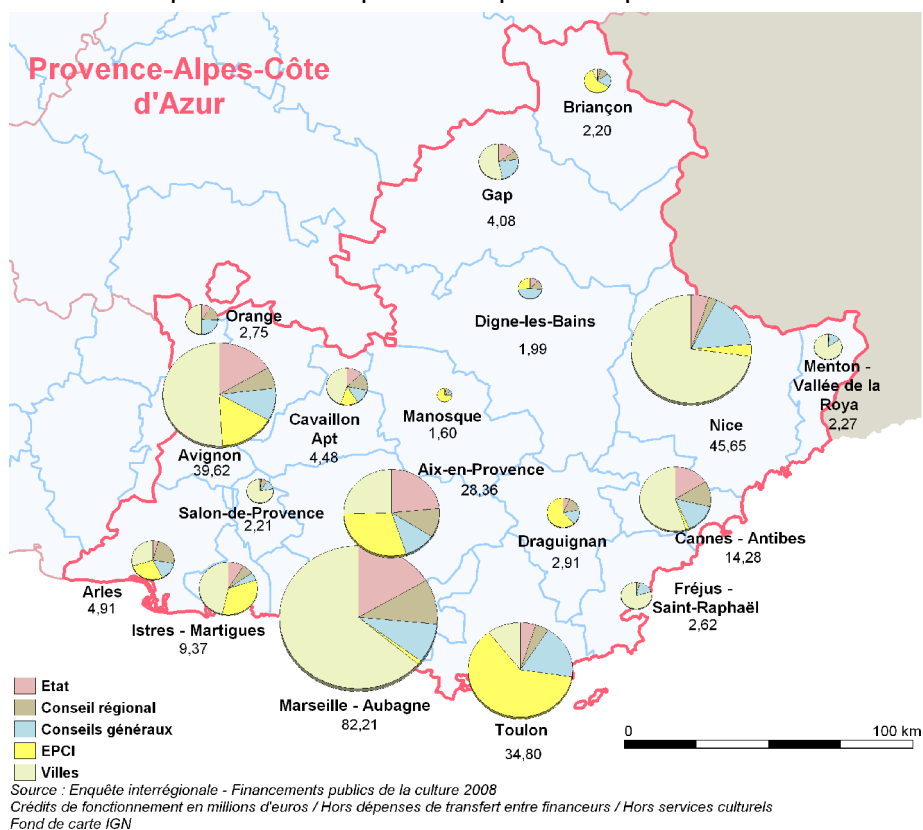


> la lecture du poids des différents échelons d'intervention, notamment le couple Ville/Intercommunalité

Notons l'absence du duo Ville/Intercommunalité sur les capitales régionales sauf en Lorraine, une faible présence des Intercommunalités sur les zones d'emploi des grandes Villes de Rhône-Alpes (à l'exception de la zone d'emploi d'Annecy, où la Communauté d'agglomération d'Annecy s'est vue transférer en 2002 et 2003 la scène nationale, la Smac, le CRR et d'autres lieux de diffusion).

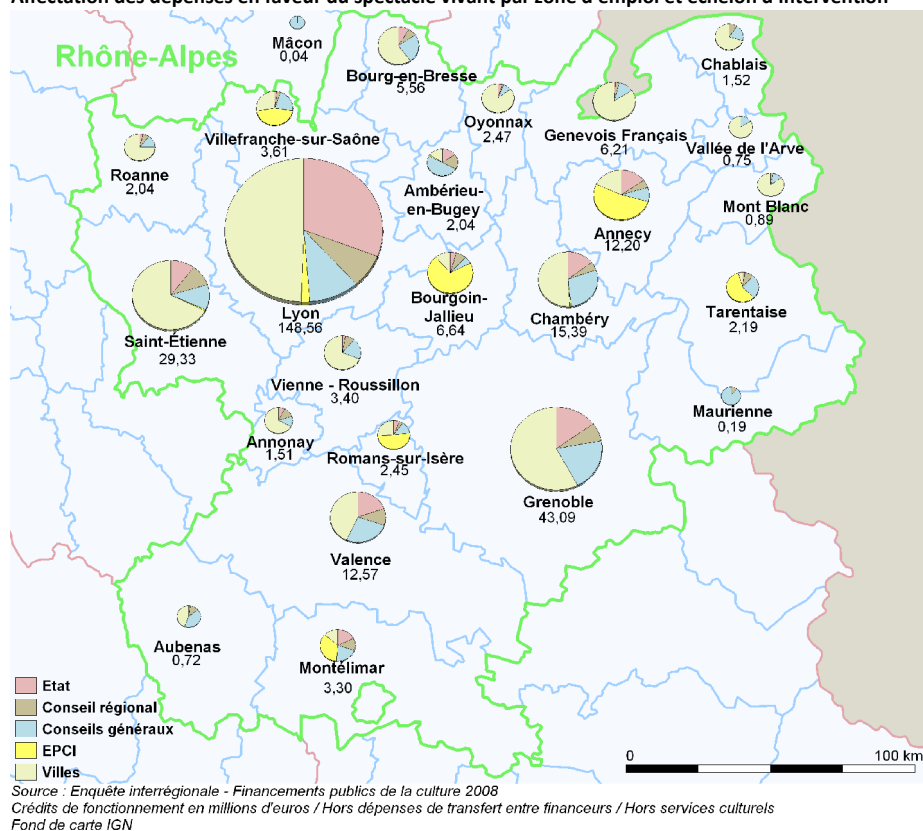
À l'inverse, dans les trois autres régions quand les Intercommunalités sont présentes dans le champ du spectacle vivant, elles le sont fortement, et ce, sur les zones d'emploi des Villes importantes.

Affectation des dépenses en faveur du spectacle vivant par zone d'emploi et échelon d'intervention



Le rapport complet contiendra différentes cartographies pour toutes les analyses territoriales réalisées.

Affectation des dépenses en faveur du spectacle vivant par zone d'emploi et échelon d'intervention



NB : la zone d'emploi de Mâcon ici indiquée ne concerne que la partie Rhône-Alpes, Mâcon étant située en Bourgogne.

## LA NATURE ET L'ACTIVITÉ DES OPÉRATEURS

L'analyse suivante s'intéresse aux opérateurs du spectacle vivant (les analyses précédentes portaient sur le domaine des actions). Ceux-ci concernent toutes les structures et les personnes dont la vocation unique ou principale relève du spectacle vivant, qu'il s'agisse des établissements institutionnels, d'équipes artistiques ou encore d'associations de pratique en amateur.

### Répartition des opérateurs du spectacle vivant, selon leur activité principale

Structures à vocation principale de...	Lorraine			Poitou-Charentes			Provence-Alpes-Côte d'Azur			Rhône-Alpes		
	Nb	Volume	Médiane	Nb	Volume	Médiane	Nb	Volume	Médiane	Nb	Volume	Médiane
production et création	94	35,2 M€	10 750 €	246	12,7 M€	10 394 €	590	114,8 M€	11 300 €	532	84,5 M€	9 909 €
diffusion	121	15,8 M€	11 512 €	165	27,1 M€	11 500 €	515	77,6 M€	12 000 €	492	104,7 M€	15 000 €
formation et enseignement	85	18,8 M€	8 000 €	120	22,6 M€	7 814 €	152	82,6 M€	34 653 €	364	109,0 M€	17 590 €
pratique amateur	490	2,4 M€	603 €	187	0,4 M€	800 €	474	1,9 M€	1 500 €	682	2,2 M€	1 000 €
action culturelle, développement et information	31	2,6 M€	6 000 €	66	1,9 M€	1 850 €	237	7,0 M€	2 000 €	267	7,5 M€	2 250 €
conservation et valorisation	18	0,05 M€	653 €	6	0,02 M€	2 500 €	29	0,2 M€	4 000 €	26	0,1 M€	1 662 €
<b>Total</b>	<b>839</b>	<b>74,9 M€</b>	<b>1 626 €</b>	<b>790</b>	<b>64,7 M€</b>	<b>4 686 €</b>	<b>1 997</b>	<b>284,1 M€</b>	<b>5 500 €</b>	<b>2 363</b>	<b>308,0 M€</b>	<b>5 000 €</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs - Crédits de fonctionnement

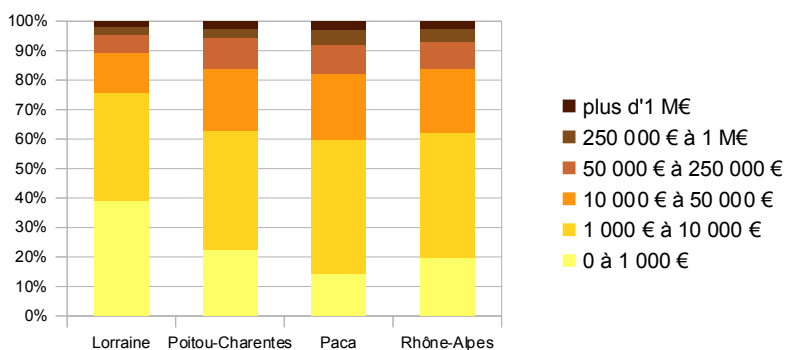
Les financements publics du spectacle vivant vont très majoritairement vers trois types de structures, celles à vocation principale de production/création, de diffusion et de formation. Des distinctions s'opèrent sur l'ordre de ces trois groupes entre les quatre territoires régionaux étudiés. Cependant, cette classification entre activités de production/création et de diffusion montre ses limites. N'étudiant pas les budgets des opérateurs, il n'est pas possible de ventiler au sein d'une même structure la part des budgets consacrée à l'une ou l'autre de ces activités. Pour exemple, le CDN de la Comédie de Valence, qui est codifié en structure à vocation principale de production et de création, développe une importante activité de diffusion. Inversement, certaines scènes nationales, répertoriées en structures à vocation principale de diffusion, peuvent avoir une part non négligeable de leur budget consacrée au soutien à la création.

En Rhône-Alpes, la répartition est plutôt équilibrée, aux alentours de un tiers pour chacune des trois catégories. En Provence-Alpes-Côte d'Azur et Lorraine, la production/création est plus importante en poids financier relatif (où elle atteint près de la moitié des financements, en raison de l'importance des théâtres lyriques). En Poitou-Charentes, la part relative des dépenses en faveur des opérateurs à vocation principale de diffusion est plus marquée (42%), l'aide aux opérateurs à vocation principale de production/création est moindre (20%), mais l'enseignement artistique reste important (35%).

Concernant les opérateurs à vocation principale de production/création, la médiane des financements reçus est proche entre les territoires régionaux (aux alentours de 10 000 €). Il en est de même pour les opérateurs à vocation principale de diffusion (aux alentours de 12 000 €) ainsi que les structures de pratiques en amateur (aux alentours de 1 000 €). En Paca et Rhône-Alpes, la moitié des structures de formation et d'enseignement reçoivent respectivement plus de 34 000 € et 17 000 €, et cela ne s'explique pas uniquement par la présence d'équipements nationaux. Pour Poitou-Charentes et Lorraine, ces valeurs sont aux alentours de 8 000 €.

### 3 TYPES DE STRUCTURES MAJORITAIREMENT AIDÉS : PRODUCTION/CRÉATION, DIFFUSION ET FORMATION/ENSEIGNEMENT

### Répartition du nombre d'opérateurs dédiés au spectacle vivant, par tranche de soutiens cumulés



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

Si le nombre d'opérateurs repérés dans le cadre de l'étude est corrélé à la population, le volume des aides cumulées par opérateur varie de quelques dizaines d'euros à plus de 10 millions d'euros. Le graphique précédent fait apparaître la répartition par tranche, tous financements confondus. Dans chaque territoire régional étudié, moins de 5% des opérateurs concentrent plus de 80% de l'ensemble des financements envers les opérateurs du spectacle vivant.

Au regard des financements plus faibles, par exemple inférieurs à 10 000 €, la part des opérateurs est de 75% en Lorraine, et de 60% environ pour les autres régions. Pour la tranche inférieure à 1 000 €, on repère 40% des opérateurs du spectacle vivant en Lorraine et environ de 15% à 20% dans les autres régions.

Par ailleurs, la méthodologie d'enquête permet également de repérer des opérateurs qui ne sont pas dédiés au spectacle vivant mais qui ont un reçu un financement pour une action relevant de cette filière. Au nombre de 600 en Rhône-Alpes, 311 en Poitou-Charentes, 262 en Lorraine et 220 en Paca, dans les quatre territoires ces opérateurs représentent moins d'un tiers du volume des dépenses affectées à la filière, de 10% en Paca (où les crédits sont importants pour les offices de tourisme qui portent des manifestations) à 28% en Poitou-Charentes. Les volumes sont notamment importants pour les associations socioculturelles et de loisirs, pour les associations culturelles pluridisciplinaires, pour les opérateurs culturels relevant d'une autre filière culturelle, ainsi que les actions telles que les manifestations portées par les collectivités et intercommunalités.

**MOINS DE 5% DES OPÉRATEURS  
CONCENTRENT PLUS DE 80% DE  
L'ENSEMBLE DES FINANCEMENTS**

## LES OPÉRATEURS RECONNUS PAR L'ETAT (LABELS, CONVENTIONS, ...)

Nombre d'opérateurs labellisés/conventionnés et contrôlés dans les 4 territoires

	Lorraine	Poitou-Charentes	Paca	Rhône-Alpes
Centres Dramatiques Nationaux ou Régionaux (CDN, CDR)	2	1	2	5
Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN)	1	1	2	2
Centres de Développement Chorégraphique (CDC)	-	-	1	1
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	-	-	2	1
Pôles nationaux des arts du cirque (PNAC)	-	-	-	1
Centres des arts de la rue (CNAR)	-	1	2	-
Théâtres lyriques	1	-	2	1
Orchestres	2	2	3	3
Compagnies et ensembles conventionnés	6	10	39	46
Scènes nationales	3	4	4	5
Scènes conventionnées	4	3	7	14
Scènes de musiques actuelles (Smac)	2	5	10	5
Autres lieux de diffusion	7	-	-	-
Conservatoires à rayonnement régional (CRR)	2	1	4	5
Conservatoires à rayonnement départemental (CRD)	1	4	4	6
Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRCI)	9	6	20	29
Etablissements d'enseignement supérieur spécialisés	1	2	5	4
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>107</b>	<b>128</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008

La part des dépenses affectées à des opérateurs labellisés et conventionnés varie fortement selon la nature de l'activité mais également d'un territoire à l'autre.

Signalons que les structures de pratique amateur, d'action culturelle et de conservation ne faisant pas l'objet d'un label ou d'un conventionnement avec l'Etat, n'apparaissent pas dans cette analyse.

Volume et part des financements affectés aux labels/conventions de la filière spectacle vivant, par type d'activité

Structures à vocation principale de...	Lorraine		Poitou-Charentes		Paca		Rhône-Alpes	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
production et création	27,5 M€	78%	7,7 M€	60%	70,1 M€	61%	71,0 M€	84%
diffusion	5,4 M€	34%	17,2 M€	64%	20,6 M€	27%	42,1 M€	40%
formation et enseignement	14,9 M€	79%	18,4 M€	81%	64,6 M€	78%	95,5 M€	88%
<b>Sous-total production/création, diffusion, formation</b>	<b>47,7 M€</b>	<b>68%</b>	<b>43,2 M€</b>	<b>69%</b>	<b>155,4 M€</b>	<b>56%</b>	<b>208,6 M€</b>	<b>70%</b>
pratique amateur, action culturelle, développement et information, conservation et valorisation	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
<b>Total général</b>	<b>53,9 M€</b>	<b>64%</b>	<b>43,2 M€</b>	<b>67%</b>	<b>155,4 M€</b>	<b>55%</b>	<b>208,6 M€</b>	<b>68%</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

Si en Rhône-Alpes les opérateurs labellisés ou conventionnés représentent 68% des crédits de la filière spectacle vivant, ils ne dépassent pas 55% en Paca. Ce niveau plus faible de labellisation en Paca, en particulier sur les structures de diffusion, s'explique par l'importance des festivals dans cette région qui ne relèvent pas d'un soutien via un label ou une convention.

**55% À 68% DES FINANCEMENTS  
DU SPECTACLE VIVANT POUR LES  
OPÉRATEURS LABELLISÉS**

La part financière arrivant sur les structures de formation et d'enseignement, que sont les CRR, CRD, CRCI et les établissements d'enseignement supérieur, est relativement similaire entre les quatre régions, de 78% à 88% (on retrouve l'influence du CNSMD en Rhône-Alpes, avec le ratio le plus élevé).

Concernant les autres catégories, les caractéristiques varient selon la région. En Rhône-Alpes et Lorraine, le poids du financement en direction des établissements labellisés ayant une activité de production et de création (CCN, CDN, opéras, orchestres) représente entre 78% et 84%. Alors que dans les deux

autres régions, ce ratio s'établit à 60%. Ces différences s'expliquent par exemple en Lorraine par la présence d'1 opéra, 1 centre chorégraphique, 2 centres dramatiques et 1 orchestre. En Poitou-Charentes, c'est avant tout les lieux de diffusion labellisés (4 scènes nationales, 5 Scènes de musiques actuelles et 3 lieux conventionnés) qui structurent le poids des labels avec 64% des financements de l'ensemble des structures de diffusion. En revanche en Paca ils ne représentent que 27%.

**Volume et part des financements affectés aux labels/conventions du spectacle vivant, par échelon**

Type d'échelon	Lorraine		Poitou-Charentes		Paca		Rhône-Alpes	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Etat	10,6 M€	84%	10,4 M€	79%	23,1 M€	64%	58,5 M€	90%
Conseil régional	6,5 M€	72%	5,4 M€	47%	8,6 M€	38%	11,6 M€	51%
Conseils généraux	1,1 M€	16%	3,1 M€	42%	12,3 M€	35%	16,7 M€	38%
EPCI	11,9 M€	62%	12,2 M€	83%	26,9 M€	55%	16,3 M€	78%
Villes	18,7 M€	58%	13,3 M€	69%	90,8 M€	61%	113,1 M€	69%

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs - crédits de fonctionnement

La lecture par échelon d'intervention met en évidence que l'Etat se concentre fortement sur les structures auxquelles il assure un label, en particulier en Rhône-Alpes (90%) et Lorraine (84%). Concernant les Conseils régionaux, la situation en Lorraine indique un financement fortement corrélé aux interventions de l'Etat. Vis à vis des structures labellisées, les collectivités du territoire régional de Paca sont dans une position singulière, puisque la part des financements affectés aux structures labellisées est plus faible que dans les autres territoires. Si l'on considère les Intercommunalités, hormis Paca, celles-ci interviennent fortement sur les équipements labellisés. Pour les Conseils généraux, leurs modalités d'intervention ayant tendance à rééquilibrer les territoires, le poids du financement des équipements labellisés dans leur budget est moindre (16% en Lorraine et 35% à 42% dans les autres régions).

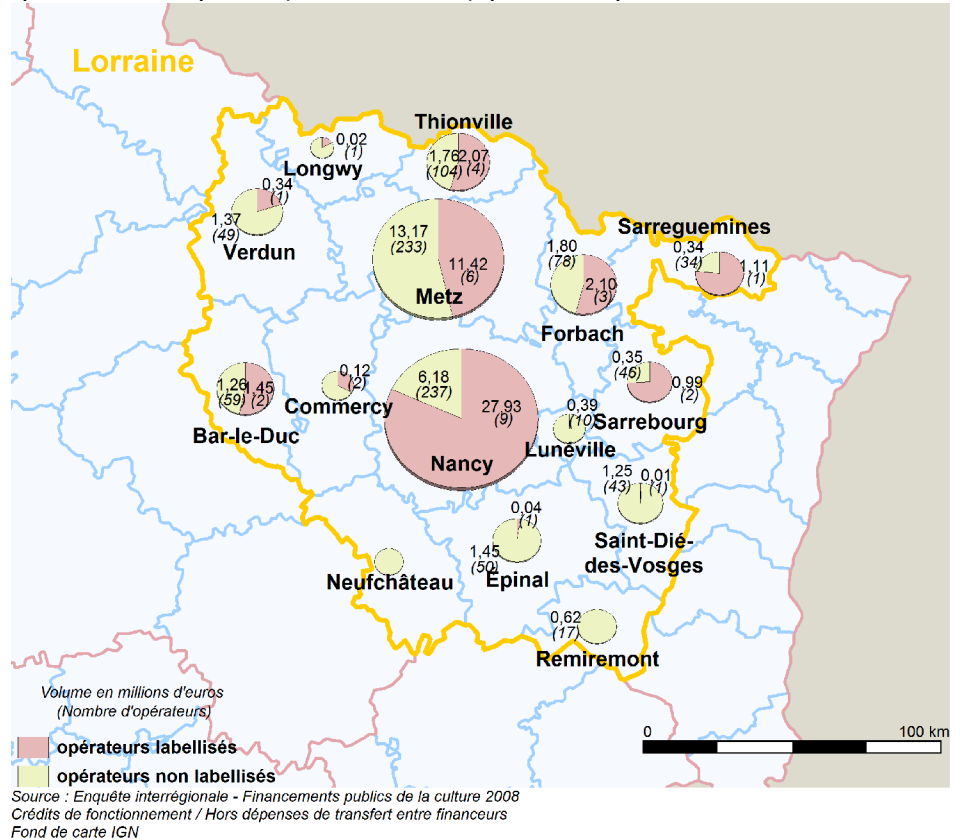
## APPROCHE TERRITORIALE

Ces cartes permettent de visualiser la répartition territoriale régionale des structures labellisées ou conventionnées par l'Etat, leur nombre et leur poids financier dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement affectées au spectacle vivant dans chaque zone d'emploi. Le calcul prend en compte les structures à vocation principale de création/production et de diffusion, qu'il s'agisse de lieux (CDN, CCN, CDC, CNAR, opéra, Smac, scène nationale ou conventionnée, pôle national des arts du cirque...) ou d'équipes artistiques conventionnées, ainsi que celles à vocation d'enseignement (CRR, CRD, CRCI et établissements d'enseignement supérieur spécialisés).

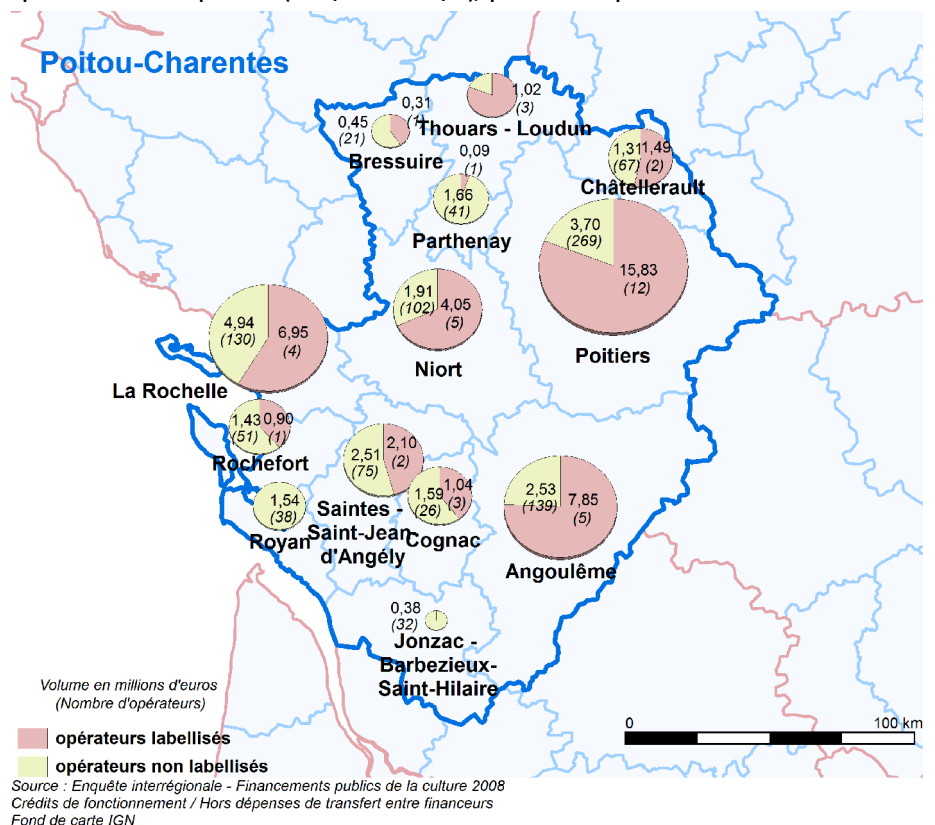
Une première vue globale fait apparaître des proportions de volume des labels très variés dans les quatre territoires. La couverture des labels n'est pas exhaustive sur toutes les zones d'emploi, excepté sur Paca.

En Lorraine, la zone d'emploi de Nancy est celle qui concentre le plus d'équipements labellisés mais aussi la plus grande part des financements (opéra national, CDN, CCN, scène nationale, Conservatoire, compagnies...). La situation est comparable sur la zone de Metz (orchestre national, conservatoires, compagnies...) et, dans une moindre mesure sur celle de Thionville (CDN, conservatoires). La zone d'emploi d'Epinal et le territoire vosgien apparaissent peu dotés d'équipements relevant de cette catégorie. Et, lorsqu'ils sont implantés, la part des financements qui leur est consacrée représente généralement 50% à 70% du financement du spectacle vivant de la zone d'emploi respective.

Répartition territoriale des crédits en faveur du spectacle vivant, et mesure de la part attribuée aux opérateurs reconnus par l'Etat (label/convention/...), par zone d'emploi



Répartition territoriale des crédits en faveur du spectacle vivant, et mesure de la part attribuée aux opérateurs reconnus par l'Etat (label/convention/...), par zone d'emploi



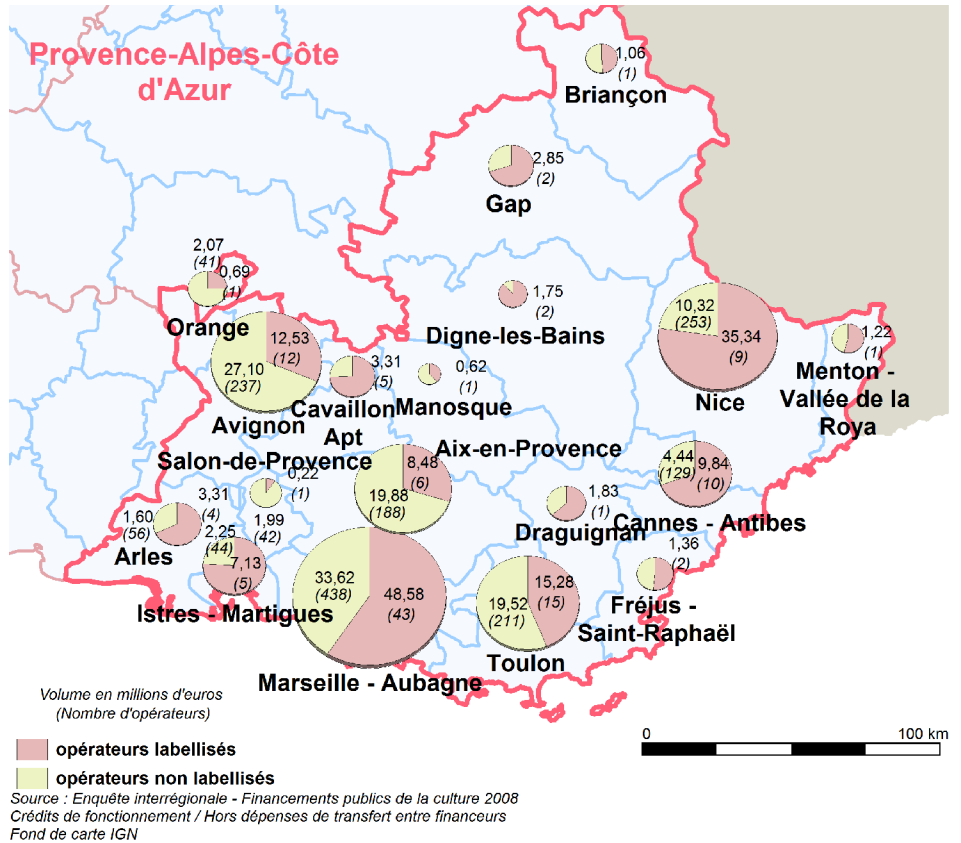
En Poitou-Charentes, les Communautés d'agglomération concentrent majoritairement les structures labellisées qui révèlent une volonté d'aménagement du territoire (une scène nationale par département dans les quatre villes-préfecture). On repère aussi un CCN et un CDR dans les deux plus grandes villes. Quelques zones plus rurales bénéficient surtout des structures d'enseignement labellisées, mais aussi d'initiatives dans les arts de la rue, de la piste ou des musiques actuelles. De grandes étendues rurales (notamment au sud des deux Charentes et à l'est de la région) sont dépourvues de tout label.

En Paca, l'intervention de l'État semble jouer aussi sur le registre de l'aménagement et du maillage du territoire, avec une implantation des labels sur l'ensemble des zones d'emploi, notamment sur les zones alpines (départements 04, 05 et 06).

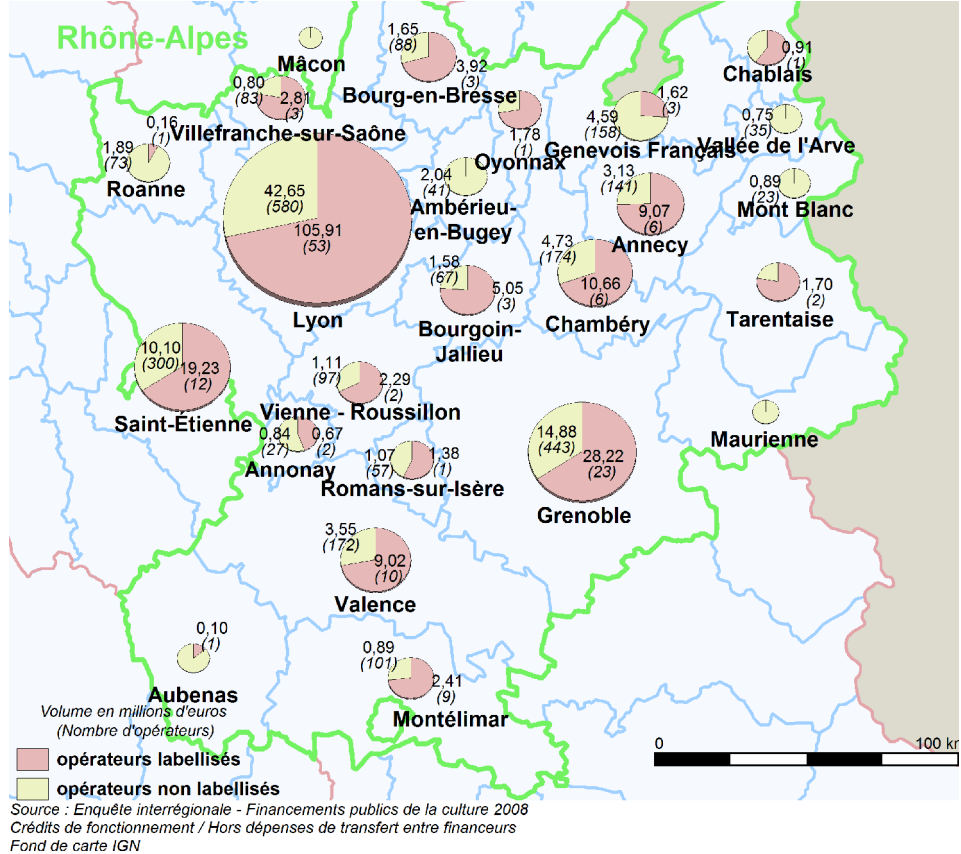
En Rhône-Alpes, les zones d'emploi de Lyon et des grandes villes proposent un nombre élevé de structures labellisées, représentant entre 2/3 et 3/4 des financements du spectacle vivant. Dans les zones d'emploi plus modestes, leur nombre se limite parfois à un seul CRCI. Elles n'en confirment pas moins que les financements de nombre de collectivités s'agrègent autour de ces structures reconnues par l'Etat. Enfin, il existe quelques zones d'emploi moins ou non concernées par des labels d'Etat, telles que celles de Roanne (seule ville importante dans ce cas), Ambérieu ou à proximité de la Suisse et de l'Italie.

NB : comme pour la carte page 19, la zone d'emploi de Mâcon ici indiquée ne concerne que la partie Rhône-Alpes, Mâcon étant située en Bourgogne.

Répartition territoriale des crédits en faveur du spectacle vivant, et mesure de la part attribuée aux opérateurs reconnus par l'Etat (label/convention/...), par zone d'emploi



Répartition territoriale des crédits en faveur du spectacle vivant, et mesure de la part attribuée aux opérateurs reconnus par l'Etat (label/convention/...), par zone d'emploi

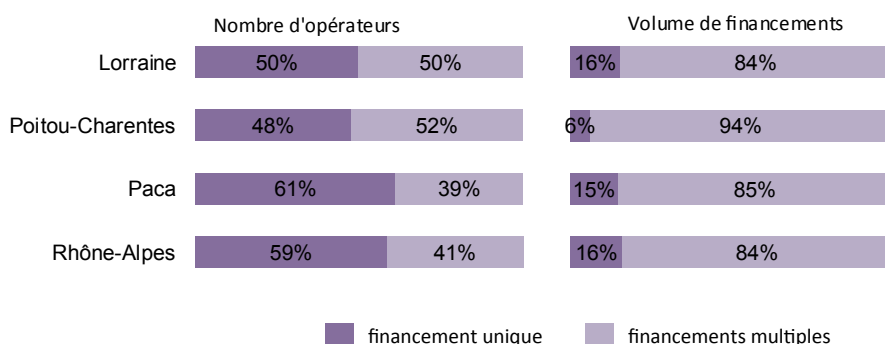


## LES FINANCEMENTS CROISÉS

Le financement public de la culture, repose à la fois sur la clause de compétence générale et sur des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles. De fait, les bénéficiaires peuvent cumuler différents échelons de financements.

Le graphique et le tableau suivants prennent comme échantillon d'analyse les opérateurs pour lesquels nous connaissons cinq échelons possibles de financement<sup>9</sup> (Etat, Conseil régional, Conseil général, Intercommunalité, Ville). Le tableau présente la répartition en fonction du nombre d'échelons, le nombre d'opérateurs correspondants, les volumes cumulés, ainsi que la moyenne et la médiane des financements reçus. Le graphique présente une première vue synthétique entre financements unique et multiples.

### Répartition des bénéficiaires et des financements du spectacle vivant selon le nombre d'échelons d'intervention (unique/multiples)



Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs

De 48% à 61% des opérateurs ne sont financés que par un échelon et représentent entre 6% à 16% des financements. Selon les régions, la moitié d'entre eux perçoit moins de 1 200 € ou 2 300 €.

### Répartition des bénéficiaires et des financements du spectacle vivant selon le nombre d'échelons d'intervention

nombre d'échelons d'intervention cumulés	Lorraine				Poitou-Charentes				Provence-Alpes-Côte d'Azur				Rhône-Alpes			
	nb.	vol.	moy. (€)	méd. (€)	nb.	vol.	moy. (€)	méd. (€)	nb.	vol.	moy. (€)	méd. (€)	nb.	vol.	moy. (€)	méd. (€)
financement unique	50%	16%	55 315	1 208	48%	6%	19 095	1 200	61%	15%	44 155	2 300	59%	16%	55 902	2 300
2 financeurs	35%	18%	93 190	6 200	19%	9%	70 212	6 400	17%	29%	293 744	11 000	25%	14%	115 990	15 350
3 financeurs	10%	51%	926 326	43 529	21%	34%	234 067	37 868	12%	21%	292 423	48 555	9%	26%	559 061	70 000
4 financeurs	5%	15%	487 929	249 903	11%	42%	553 454	127 000	8%	29%	643 166	207 000	7%	39%	1 141 974	228 724
5 financeurs	0%	0%	0	0	1%	9%	991 119	824 389	1%	7%	1 380 729	688 000	1%	4%	1 574 903	975 272
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>177 025</b>	<b>3 500</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>144 668</b>	<b>6 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>179 258</b>	<b>6 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>200 711</b>	<b>7 000</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Hors dépenses de transfert entre financeurs

nombre d'échelons = nombre d'échelons de financements cumulés

nb. = nombre d'opérateurs, en poids relatif, en pourcentage

vol. = volume de financements cumulés, en poids relatif, en pourcentage

moy. (€) = moyenne par opérateur, en euros

méd. (€) = médiane des opérateurs, en euros.

note de lecture : en Lorraine, 5% des opérateurs bénéficient du soutien de 4 échelons différents, il reçoivent en moyenne 487 929 €. L'échantillon de ces opérateurs peut se scinder en 2 groupes de même nombre, la moitié bénéficie de plus de 249 903 €, l'autre bénéficie d'un montant de financements cumulés inférieur à ce montant.

9 Cet échantillon comprend en Lorraine 397 opérateurs, en Poitou-Charentes 393, en Provence-Alpes-Côte d'Azur 1513 et en Rhône-Alpes 1451

À partir de 3 financeurs, on constate des écarts importants avec des valeurs qui progressent notablement du point de vue du montant médian, de l'ordre de 40 000 € en Poitou-Charentes et Lorraine, de l'ordre de 50 000 € et 70 000 € en Paca et Rhône-Alpes. Logiquement, les valeurs de ces médianes ne font que croître, encore plus nettement, pendant que le nombre d'opérateurs concernés diminue.

Ce tableau peut notamment refléter l'importance des financements croisés dans le secteur du spectacle vivant. On remarque, en effet, une prépondérance de ceux-ci en Poitou-Charentes où 33% des opérateurs bénéficient du financement d'au moins 3 échelons pour 84% des financements cumulés (pour les autres territoires régionaux, ils sont 15% à 21% des opérateurs pour un total cumulé de 56% à 69%).

La méthodologie de l'étude et les données disponibles autorisent à conduire des analyses beaucoup plus fines, croisant le rôle de chacun des échelons, la dimension de gestion directe ou de subventions versées à des tiers, les domaines, les types de structure et la question des labels abordés précédemment (voir rapport complet final).

## 05 | ALLER PLUS LOIN

### LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX SOUS TUTELLE DE L'ÉTAT<sup>10</sup>

Plusieurs établissements publics sous tutelle de l'Etat opèrent dans le champ culturel. Quelques-uns ont fait l'objet d'une collecte de leurs crédits régionalisés : CNC, CNL, CNV, INRAP<sup>11</sup>, CMN-MONUM.

Crédits collectés auprès des Établissements publics sous tutelle de l'Etat (en millions d'euros)

	CNC	CNL	CNV	CMN	Total
Lorraine	0,5	0,3	0,2	-	<b>0,9</b>
Poitou-Charentes	2,3	0,5	0,2	-	<b>3,0</b>
Paca	5,8	1,0	0,5	1,0	<b>8,3</b>
Rhône-Alpes	4,5	1,4	1,0	0,6	<b>7,5</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Crédits de fonctionnement et d'investissement

Les crédits accordés par ces établissements publics concernent des dispositifs spécifiques, venant en complément de l'action de l'Etat, des collectivités locales et des intercommunalités (exemples : soutien aux résidences de musiques actuelles pour le CNV, bourses d'écriture pour le CNL).

L'effort financier du CNC est significatif par rapport aux financements déjà collectés auprès des financeurs publics pour la filière cinéma-audiovisuel. Le CNC ajoute entre 15% et 44% d'aides financières à la filière.

### LES DÉPENSES « HORS FONCTION BUDGÉTAIRE CULTURE »

Une collecte des dépenses hors fonction budgétaire dédiée à la culture<sup>12</sup> a pu être réalisée sur l'ensemble des échelons territoriaux en Poitou-Charentes et Paca. Ces dépenses culturelles correspondent à différents type de services et de politique, notamment : politique de la ville/habitat, aménagement du territoire, éducation, emploi, tourisme, formation professionnelle.

Poids des dépenses « hors fonction 3 » dans l'ensemble des dépenses culturelles collectées

	Total	Fonct.	Invest.
Poitou-Charentes	<b>4,3%</b>	5,0%	2,7%
Paca	<b>2,5%</b>	2,5%	2,5%
Rhône-Alpes	-	-	-

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

Volume des dépenses culturelles de fonctionnement « hors fonction 3 »

Conseil régional	Conseils généraux	EPCI	Villes
5,4 M€	1,0 M€	1,4 M€	1,0 M€
5,8 M€	0,5 M€	0,6 M€	11,2 M€
8,5 M€	-	1,6 M€	-

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

Ces dépenses représentent 10,5 M€ pour Poitou-Charentes et 22,8 M€ pour Paca. Si l'on cumule ces dépenses à celles présentées précédemment, ces montants représentent respectivement 4,3% et 2,5% des financements publics collectés.

Ces dépenses concernent surtout le Conseil régional en Poitou-Charentes et les Villes en Paca. Cette collecte n'est néanmoins pas exhaustive, car elle repose sur un travail spécifique opéré par les services culturels et/ou financiers des collectivités ainsi que par un repérage des agences régionales.

Rhône-Alpes n'a effectué ce travail que sur le Conseil régional et les intercommunalités, pour un total de 10,1 M€.

10 Voir dans le lexique « crédits spécialisés ».

11 L'INRAP est un organisme agissant sur l'ensemble du territoire national mais l'enquête ne nous a pas permis d'avoir une connaissance exhaustive des crédits régionalisés. Une collecte de crédits spécifiques a néanmoins été réalisée dans deux régions.

12 Voir nomenclatures budgétaires dans le lexique

## UN ÉCHANTILLON DE VILLES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

Le territoire de Poitou-Charentes a fait l'objet d'une collecte des dépenses culturelles auprès d'un échantillon de 32 Villes de moins de 10 000 habitants. Le même travail d'agrégation, de ventilation et d'analyse a été effectué à partir du repérage des dépenses culturelles, en collaboration étroite avec les services des collectivités, car celles-ci n'ont souvent pas de classement budgétaire par fonction<sup>13</sup>.

### Volume des dépenses culturelles (en milliers d'€)

Villes de Poitou-Charentes	Nombre de Villes	Dépenses culturelles		Poids du budget culture			Euro culturel par habitant		
		TOTAL	dont fonctionnement	TOTAL	Fonct.	Invest.	TOTAL	Fonct.	Invest.
Villes < 10 000 hab.	32	13,4 M€	71%	6,7%	7,7%	5,1%	90	64	26
Villes > 10 000 hab.	13	94,5 M€	61%	12,2%	11,0%	14,7%	214	131	83

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs

On constate que la variation des proportions entre les dépenses de fonctionnement est mesurée entre les Villes de plus de 10 000 habitants et les Villes de moins de 10 000 habitants.

Le poids du budget culture en fonctionnement demeure assez proche tout en étant inférieur d'environ 3 points pour les Villes de moins de 10 000 habitants. C'est en investissement que ce rapport marque le plus grand écart (de un à trois proportionnellement). La capacité d'investir semble ainsi corrélée à la taille de la Ville.

Enfin, on peut souligner que les Villes de moins de 10 000 habitants développent un effort culturel pour le fonctionnement par habitant de l'ordre de 50% de celui des Villes de plus de 10 000 habitants.

### Répartition des dépenses culturelles de fonctionnement, par filière

	Villes < 10 000 hab.	Villes > 10 000 hab.
Livre et Lecture	30%	20%
Spectacle vivant	28%	35%
Services culturels	18%	10%
Pluridisciplinaire culture	12%	7%
Musées	4%	16%
Audiovisuel - Cinéma	3%	1%
Autres*	3%	4%
Patrimoine et Architecture	3%	3%
Arts visuels	0%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête interrégionale - Financements publics de la culture 2008  
Y compris dépenses de transfert entre financeurs - toutes dépenses culturelles collectées  
\* regroupe actions autres domaines, transversales et non renseignées

Les domaines culturels les moins représentés sont comparables entre les deux échelons. L'écart constaté entre les Villes de moins de 10 000 habitants et celles de plus de 10 000 habitants pour les dépenses de services culturels témoigne à la fois d'un mode d'intervention multivalent pour l'échelon infra et du développement de services spécialisées pour l'échelon supra.

Enfin si on repère des écarts sensibles pour les domaines pluridisciplinaire et 'livre et lecture' en faveur de l'échelon infra, l'écart est en faveur de l'échelon supra concernant le spectacle vivant ou bien encore les musées. Cela semble témoigner d'une véritable répartition des rôles entre les secteurs suivant les échelles de proximité. Le secteur du livre et de la lecture le montre bien.

13 Pour les Villes de plus de 10 000 habitants, la Commune établit un compte administratif par fonction budgétaire, la fonction 3 étant dédiée au secteur culturel.

## 06 | LEXIQUE

### **crédits centraux, crédits spécialisés**

Sont dénommés « crédits centraux » les crédits des services centraux à compétence nationale du ministère de la Culture (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS), Délégation aux arts plastiques (DAP), Direction générale des patrimoines (DGP), Délégation au développement et aux affaires internationales – service Mission de la recherche et de la technologie (DDAI/MRT)), du Ministère de l'Intérieur (Dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques), Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM).

Sont dénommés « crédits spécialisés » les crédits attribués par les Etablissements Publics sous tutelle de l'Etat, souvent désignés comme des "opérateurs de l'Etat". Il s'agit pour le champ culturel du CNC (Centre national de la cinématographie), du CNV (Centre national de la chanson, des variétés et du jazz), du CNL (Centre national du livre), du CND (Centre national de la danse), du CNAP (Centre national des arts plastiques), de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), du CMN (Centre des monuments nationaux, anciennement Monum)

### **indicateur euro par habitant (€/hab.)**

Cet indicateur est calculé en rapportant le montant de la dépense à la population du territoire. Cet indicateur permet de mesurer les disparités entre financeurs en terme d'effort culturel et entre territoires analogues.

### **labels et conventions (Etat)**

Les labels sont des décisions par lesquelles l'Etat reconnaît qu'un opérateur culturel possède un certain nombre de qualités énumérées et définies dans un acte législatif ou réglementaire. Les structures conventionnées sont des opérateurs soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre d'une convention signée avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles. Dans les analyses concernant les labels et conventionnements de l'Etat, les équipements dits « contrôlés » sont également considérés (Conservatoires à Rayonnement Départemental par exemple).

### **médiane**

La médiane est la valeur qui permet de séparer une série numérique en deux parties égales.

### **nomenclatures budgétaires**

Classement des dépenses par destination et par nature et/ou fonction des dépenses rejoignant la nomenclature comptable. Il existe différents types de nomenclatures budgétaires: M14 pour les Villes et EPCI, M52 pour les Départements, M71 pour les Régions. Ces nomenclatures regroupent les dépenses en fonctions et-sous fonctions : la "Fonction 3" et ses sous-fonctions regroupent et organisent les dépenses culturelles. Néanmoins ces nomenclatures ne sont pas identiques. Si elle n'est dédiée qu'à la Culture pour les Villes, la Fonction 3 des Conseils régionaux s'intitule « Culture, Sports et Loisirs », pour les Conseils généraux elle s'appelle « Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs ». Il a donc été nécessaire de n'extraire que les dépenses relevant du champ culturel pour ces collectivités. Enfin, l'Etat est régi par la loi organique relative aux lois de finances pour l'Etat (LOLF)

### **opérateurs**

Ils désignent les tiers bénéficiaires de transferts (associations, particuliers, entreprises...) ainsi que les équipements (ex : école intercommunale de danse, bibliothèque municipale) ou les actions délimitées (ex : festival de musique réalisé par une collectivité) gérés en direct par une collectivité ou une intercommunalité.

### **population municipale légale**

Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune. Nous nous basons sur la population référencée par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) pour calculer la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'année qui nous intéresse, c'est-à-dire, la population municipale légale (sans double compte) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, millésimée 2006.

### **zone d'emploi**

La zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.



À l'initiative de la Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel, cette synthèse est une production conjointe de 4 agences régionales.

#### **ARCADE PACA**

L'agence régionale des arts du spectacle est missionnée par la Région Paca et le ministère de la Culture et de la Communication (Drac Paca) pour accompagner le développement de la filière du spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur : information et conseil, analyse et observation, promotion et accompagnement, concertation professionnelle et formation.

Président : Patrick Mennucci – Directeur : Bernard Maarek – Coordination et rédaction : Magali Blain

#### **ARSV POITOU-CHARENTES**

À l'interface entre les pouvoirs publics (État et Région au premier chef) et les acteurs de terrain, l'Agence régionale du spectacle vivant est une structure de médiation et d'accompagnement. Au travers de ses missions d'observation, d'information et d'accompagnement des acteurs, elle vise à contribuer à la structuration du domaine du spectacle vivant et de la branche professionnelle et participe à l'élaboration des politiques publiques dans ce domaine. Elle est soutenue depuis sa création (1986) par la Drac et le Conseil Régional Poitou-Charentes.

Président : Christophe Frèrebeau – Directrice : Anne Gérard – Responsable Observatoire : André Curmi – Enquête : Antoine Augéard, Thomas Vriet, Maud Régnier

#### **EPCC ARTECA LORRAINE**

ARTECA, centre de ressources de la culture en Lorraine est un établissement public de coopération culturelle créé conjointement par le conseil régional de Lorraine et le ministère de la Culture et de la Communication. Par sa mission d'observation portant sur l'ensemble du champ de la culture, l'EPCC Arteca est au service de tous les acteurs concernés qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des structures culturelles et artistiques, des partenaires sociaux, des associations et de la population. L'EPCC participe par la production de connaissance, sa mise en débats et les réflexions qu'elle suscite, à l'accompagnement et au développement de politiques culturelles concertées sur les territoires.

Président : Roger Tirlicien – Directeur : Frédéric Lapique – Enquête : Delphine Clarisse, Emilien Comtet

#### **LA NACRe**

La NACRe, agence culturelle régionale portée par le Conseil Régional et la Drac Rhône-Alpes, organise son activité autour de deux grandes missions : l'accompagnement des acteurs culturels dans le développement de leurs projets et entreprises ; l'accompagnement des politiques publiques. Lieu de débat et d'expérimentation, notre activité s'articule autour de l'accompagnement, de la production et de la mise à disposition de ressources et de la formation.

Président : Jean-Louis Sackur – Directrice : Isabelle Faure – Responsable Observation : Léo Anselme - Enquête : Alison Donjon, Maud Jarrin

# ARCADE

6 place Barthélémy Niollon CS 30759  
13617 Aix-en-Provence cedex 1  
Tél : 04 42 21 78 00 - Fax : 04 42 21 78 01  
www.arcade-paca.com



91, Boulevard du Grand Cerf 86000  
Poitiers  
Tél. : 05.49.55.33.19 / Fax : 05.49.55.39.89  
accueil@arsv.fr – www.arsv.fr



26 rue Emile Decorps – Pôle Pixel  
69100 Villeurbanne  
Tél : 04 72 77 84 30 – Fax : 04 72 77 84 39  
contact@la-nacre.org – www.la-nacre.org



PLATE-FORME INTERRÉGIONALE  
D'ÉCHANGE ET DE COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

**Les quatre agences régionales tiennent à remercier tout particulièrement les collectivités et intercommunalités enquêtées pour leur collaboration, le service Observation de la DGCA du ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que la Plateforme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel.**